

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DU 12^E ARRONDISSEMENT
TENUE LE LUNDI 14 MARS 2016 - 19 H 00
EN LA SALLE DES FETES DE LA MAIRIE**



Madame Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement de Paris, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19h00.



Mme Ophélie ROTA est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2016-015). (20) membres sont présents, le quorum (16) est donc atteint.

Etaient présents : Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG, Mme KOMITES, Mme MONTANDON, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, Mme TAVAUX, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VIEU-CHARIER.

Etaient excusés : Mme CHARNOZ, M. HAAB, Mme HONORÉ, M. MARGAIN, Mme MARQUIS, M. MOULIN, Mme VELAY-BOSC.

Pouvoirs : Mme ATLAN-TAPIERO (pouvoir donné à Mme MONTANDON), M. MISSIKA (pouvoir donné à M. BOUIGUE), M. ROMERO-MICHEL (pouvoir donné à M. GREGOIRE).



- Arrivée, à 19 H 10, de Mme HONORÉ, M. MOULIN, Mme MARQUIS, M. HAAB, Mme CHARNOZ, M. MARGAIN et M. ROMERO-MICHEL (pouvoir donné à M. GREGOIRE), après le vote de la procédure d'urgence ;
- Départ, à 20 H 35, de M. TEISSEIRE (pouvoir donné à Mme PIERRE-MARIE), après le vote de la délibération DEVE 20160063 ;
- Sortie, à 20 H 45, de M. GREGOIRE, après le vote de la délibération DU 20160069 ;
- Départ, à 20 H 50, de Mme VIEU-CHARIER, et retour de M. GREGOIRE après le vote de la délibération DAC 201600282.

- **DELIBERATION (12-2016-005)** : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 12^e arrondissement du LUNDI 1^{er} FEVRIER 2016.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Bonsoir à toutes et à tous. Je sou mets à votre vote l'adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2016.»

Votants : 22 dont 3 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 3 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

04 voix groupe Ecologiste

04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

Personnes présentes à la séance du LUNDI 1^{er} FEVRIER 2016 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du LUNDI 14 MARS 2016.

Etaient présents : Mme ATLAN-TAPIERO (pouvoir donné à Mme MONTANDON), Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme KOMITES, M. MISSIKA (pouvoir donné à M. BOUIGUE), Mme MONTANDON, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL (pouvoir donné à M. GREGOIRE), Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, Mme TAVAUX, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VIEU-CHARIER.

(DELIB 12-2016-016)



- **DELIBERATION (12-2016-006)** : *Adoption de la procédure d'urgence.*

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 23 dont 3 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 3 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

04 voix groupe Ecologiste

04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-017)



Débat organisé relatif au réaménagement de sept places parisiennes : Bastille, Panthéon, Madeleine, Nation, d'Italie, des Fêtes et Gambetta.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Nous avons souhaité organiser un débat autour du réaménagement des 7 places parisiennes, Bastille, Panthéon, Madeleine, Nation, Italie, Fêtes et Gambetta. Deux de ces sept places se trouvent, en partie au moins, dans notre arrondissement. Vous avez un certain nombre d'images qui illustrent ces deux délibérations qui sont soumises à notre vote ce soir.

Après plusieurs mois de concertation, je me félicite de pouvoir présenter les grandes orientations du programme de réaménagement de ces 7 places parisiennes, la Maire ayant pu donner ses arbitrages. Ces orientations se déclinent particulièrement sur les deux places qui concernent notre arrondissement, Bastille et Nation, deux sites emblématiques, au patrimoine historique remarquable.

Bastille est un concentré d'activités et d'animations en continu, où se croisent une diversité de Parisiens, Métropolitains, Franciliens, touristes et amoureux de Paris. Une place parisienne majeure, identifiée et pratiquée par un public très nombreux, que ce soit pour y travailler, y prendre une correspondance du métro, sortir faire du shopping, rue du Faubourg Saint-Antoine en particulier, ou encore aller à l'Opéra, retrouver des amis, se balader près du Port de l'Arsenal. Une place qui est aussi un cadre de vie du quotidien pour les habitants et riverains des 4^e, 11^e et 12^e arrondissements. Les usages sont multiples, et pourtant, la place n'est pas adaptée. Elle est difficile à franchir à pied, impossible à vélo. J'ai souvent parlé, à son propos, d'un verrou.

La Place de la Nation est sans doute moins bouillonnante que sa voisine Bastille. Mais elle est un point de rencontre, un carrefour à la croisée de trois arrondissements, de modes de transport parisiens et métropolitains. C'est aussi un lieu de rassemblements, de manifestations publiques. Aujourd'hui, la Place de la Nation accueille différents usages. Lieu de rendez-vous, de pause déjeuner, de parties de cartes ou de pétanque entre amis, un moment de détente dans le jardin, mais très peu au regard de son immense potentiel. Nous en avons tous fait le constat. Malgré la détermination de certains courageux qui se sont appropriés la place, elle n'est pas adaptée aux usages du quotidien.

L'arrivée de l'Université Sorbonne Nouvelle en 2019 ainsi que le prolongement du tramway T3 jusqu'à la Nation sont également des éléments à prendre en compte dans les réflexions sur le réaménagement de cette place. L'arrivée du tramway est un projet ambitieux que nous portons pour le quartier, pour notre arrondissement, pour le 11^e arrondissement et l'Est de Paris. Toutes les difficultés financières et techniques ne sont pas levées à ce jour. Mais, au regard de l'importance des enjeux en matière de transports, nous y travaillons avec nos partenaires et restons très attachés à ce projet, qui intégrera le maintien du marché Cours de Vincennes et la correspondance avec les nombreux transports en commun de la Place de la Nation.

Le 20 juin 2015, la Maire de Paris a lancé une phase de concertation simultanée sur ces 7 grandes places parisiennes. De juin 2015 à février 2016, plusieurs rendez-vous de concertation ont été organisés, associant les habitants et riverains immédiats, les conseillers de quartiers des trois arrondissements mais aussi les usagers, les commerçants, les associations, la communauté éducative, les acteurs économiques et culturels. Accompagnés de la direction des services de la voirie et des déplacements, et de l'agence de concertation Trait Clair, nous avons mené une concertation à travers de nombreux rendez-vous où les participants étaient très nombreux et les échanges de grande qualité. Ateliers participatifs, réunions publiques, marches thématiques avec des associations, rencontres avec les commerçants, interviews de passants dans l'espace public : une grande

variété de moyens de concertation a été déployée pour permettre à chaque participant de se sentir libre d'intervenir et de faire entendre sa voix, et cela au carrefour de plusieurs arrondissements, pour la première fois.

La concertation avait bien commencé dans le 12^e arrondissement. Je pense en particulier au travail remarquable mené par les conseils de quartier Aligre Gare de Lyon pour la Place de la Bastille, et Nation Picpus pour la Place de la Nation, qui travaillent sur ces sujets depuis bien longtemps. L'ensemble de ces rendez-vous a permis de nourrir le diagnostic et de construire collectivement de premières orientations pour ces places, afin d'apaiser et de végétaliser ces espaces, pour y favoriser la marche, le vélo, les circulations douces, et, par là, de nouveaux usages. L'un des enjeux majeurs de ces projets, parfaitement assumé par notre majorité, est la limitation de la circulation automobile pour lutter contre la pollution qui est devenue aujourd'hui, un enjeu de santé publique pour nous, et pour retrouver un cadre de vie plus adapté et plus apaisé. C'est notre objectif principal depuis notre réélection en 2014. L'objectif est le même que celui recherché dans la reconquête des voies sur berges.

Il ressort de cette concertation plusieurs principes, qui seront appliqués sur l'ensemble des 7 places et qui contribueront à identifier nos grands espaces publics parisiens. Parmi ces principes, nous retrouvons l'idée de réduire à 12 mètres les traversées des chaussées principales, devenant ainsi traversables en une seule fois. Ceux qui ont déjà tenté de traverser la Place de la Nation pour atteindre son rond-point central se réjouiront de cette nouvelle, puisqu'elle fait aujourd'hui plus de 26 mètres. Ces grands principes se combinent avec un traitement personnalisé pour chacune des places et les orientations découlant de la concertation.

Concernant la Place de la Bastille, le scénario sélectionné permettra de rattacher la Colonne de Juillet, qui sera visitable, au Bassin de l' Arsenal, afin de créer les continuités piétonnes entre le marché Richard Lenoir et la Seine, en passant par le Jardin de l' Arsenal. Il sera possible de se tenir au pied de la colonne et de traverser, en tous points, aisément la place, que l'on soit à pied ou à vélo - ce qui s'avère être une grande aventure aujourd'hui. La rue de Lyon bénéficiera également d'un traitement végétal, permettant de renforcer la trame verte du Jardin de l' Arsenal vers la Coulée verte. Je souhaite qu'un travail programmatique puisse être mené avec l' Opéra Bastille pour que la musique et la danse s'emparent de l'espace public.

La Place de la Nation verra ses 5 hectares reconfigurés afin d'élargir le jardin central, de relier les terre-pleins, certains d'entre eux en tout cas, d'apaiser les contre-allées en les transformant en zones de rencontres ou en aires piétonnes. La visibilité des transports en commun sera améliorée, qu'il s'agisse du réseau souterrain, métro ou RER, ou en surface, celui des bus et bientôt du tramway. Les éléments de patrimoine, tels que la statue ou les Colonnes du Trône, seront valorisés et l'eau remise au centre de la place. Cette place devra être de nature à accueillir facilement la détente, le jeu et les multiples autres usages qui restent à définir.

Sur l'ensemble des places, s'ouvrira, au second semestre 2016, une nouvelle phase de concertation avec les habitants et les conseillers de quartiers, animée par un collectif d'experts : architectes, urbanistes, designers, sociologues, paysagistes. Ces équipes travailleront avec les habitants, conseillers de quartiers, acteurs locaux, à la définition des modes opératoires de transformation de ces places, à partir des usages à y développer. Des préfigurations partielles, de type expérimentations, pourront également y être développées. En parallèle, les discussions se poursuivront avec nos partenaires institutionnels, notamment les architectes des Bâtiments de France, la Préfecture de police ou encore la RATP. Le calendrier des travaux n'est pas encore connu dans le détail. Les études d'impact de réseau, les contacts avec les partenaires ou la concertation avec les habitants nous permettront d'affiner cela. Et cela pourra différer selon les 7 places

parisiennes. Les travaux s'échelonnent en fonction des places jusqu'à la livraison finale des 7 places réinventées et co-construites avec les Parisiens.

Je suis à la fois fière de ces projets, mais aussi de la manière dont nous les conduisons, en pariant sur l'intelligence collective. C'est aussi pour cela que nous avons souhaité que le débat puisse s'organiser à l'échelle de notre arrondissement. Je remercie tous les élus qui se sont inscrits sur cette délibération, par ailleurs portée au niveau parisien auprès de la Maire par plusieurs élus du 12^e arrondissement auxquels je vais donner la parole. Mme KOMITES puis M. NAJDOVSKI. »

Mme Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris :

« Merci Mme la Maire. Je me réjouis de la concrétisation de cet engagement de la Maire de Paris, pris durant la campagne, qui est réellement symbolique. Les grandes places parisiennes vont être rendues aux Parisiens et aux amoureux de la capitale, mais aussi aux touristes.

Je me félicite également de la méthode. Le passage de cette délibération dans ce Conseil d'arrondissement s'effectue, une nouvelle fois, au terme d'une très large concertation avec les riverains. Un certain nombre d'entre nous y ont participé. Les réunions publiques, les marches exploratoires. Les conseils de quartier ont participé. Je pense en particulier au conseil de quartier Aligre Gare de Lyon : il y a eu un travail très important et enrichissant. C'est le symbole de notre volonté de co-élaboration avec les habitants, de cette co-construction de l'espace public. Aujourd'hui, c'est devenu une réalité prégnante qui peut déjà nous donner un premier motif de satisfaction.

Au regard de ma délégation auprès de la Maire de Paris, je voudrais me féliciter du renforcement de la place du végétal partout où cela sera possible, que ce soit au moyen de végétalisations en pleine terre ou hors-sol. Il y a des places sur lesquelles il est compliqué de réaliser des plantations en pleine terre : je pense notamment à la place de la Bastille qui est traversée de nombreux réseaux. Mais cela n'empêchera pas de renforcer, de manière importante, la place du végétal. Je pense également à la Place de la Nation et à la Place d'Italie parce que ces deux places comportent un terre-plein central très important. Je souhaite que nous puissions continuer à travailler sur ces deux grands espaces, de manière à y créer de nouveaux espaces verts. La délibération qui vous est présentée pointe qu'un montant supplémentaire sera consacré à la végétalisation.

Il est très important, sur la Place de la Bastille, que le rattachement de la Colonne du Génie au Bassin de l'Arsenal soit effectué. Cela va nous permettre une ouverture sur le Jardin de l'Arsenal. Il est très important pour nous, en cette année où nous relançons le plan biodiversité, d'avoir une liaison avec la Seine qui permet de renforcer de manière significative les trames vertes et les trames bleues. Notre arrondissement va bénéficier, d'ici 2020, de nouveaux lieux de vie, parce que ces places vont devenir de nouveaux lieux de vie végétalisés, apaisés, sur des emprises jusqu'à présent marquées par une très forte minéralité. C'est une belle illustration d'un Paris que nous appelons de nos vœux. Les Parisiens ont déposé de nombreux projets dans ce sens dans le cadre du budget participatif. Nous allons suivre avec une grande attention la suite de ces projets d'aménagement. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. M. NAJDOVSKI. »

M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Merci Mme la Maire. Après une concertation riche d'une durée de plus de 6 mois, nous

arrivons aujourd'hui à ces projets de réaménagement de 7 places parisiennes, dont les deux places emblématiques que sont la Place de la Bastille et la Place de la Nation dans notre arrondissement. Ces projets ont suscité beaucoup de contributions, beaucoup d'intérêt. Il suffisait de voir le nombre de personnes présentes lors des réunions publiques pour en témoigner. Beaucoup d'attentes se sont exprimées à cette occasion.

Nous connaissons le diagnostic sur les places. Par leur histoire, ces places ont été transformées en ronds-points giratoires sur lesquels la circulation automobile est soutenue, sur lesquels les cheminements piétons sont malaisés. Les traversées cyclables découragent bon nombre de cyclistes potentiels. A partir de ce constat, beaucoup de contributions se sont exprimées pour redonner de la place aux piétons et aux cyclistes et partager l'espace public en faveur de ces mobilités actives. A l'issue de cette concertation, les projets proposent de donner 50% d'espace supplémentaire aux piétons et aux cyclistes pour rééquilibrer cet espace public et transformer ces ronds-points giratoires en véritables places où l'on prend du plaisir à rester, à profiter des espaces verts, des commerces. Le square de la Place de la Nation sera agrandi. Depuis longtemps, la Place de la Nation est un terrain pour les joueurs de pétanque. Il est important de pouvoir pérenniser ces activités mais aussi de les diversifier dans leurs usages au profit de toutes les catégories d'âge.

A Bastille, la Colonne de Juillet va devenir accessible comme l'est aujourd'hui la statue à la gloire de la République sur la Place de la République. L'immense parvis qui va être dégagé au niveau du Port de l'Arsenal va rattacher cette colonne dans sa partie sud. Nous aurons une liaison possible entre le boulevard Richard Lenoir et le Bassin de l'Arsenal. Une véritable trame verte et bleue qui se dessine à l'échelle parisienne. D'ailleurs, la Place de la Bastille sera le point de départ ou un point d'étape d'un parcours Bastille-Tour Eiffel. Ce point d'étape pourra se prolonger dans notre arrondissement par la promenade plantée jusqu'au Bois de Vincennes. C'est un parcours du Bois de Vincennes au Bois de Boulogne que nous pourrons emprunter en passant par la Place de la Bastille. Ce sont aussi des aménagements qui visent à favoriser les traversées piétonnes, qui seront améliorées. Trois traversées sur la Place de la Bastille, dont une depuis l'Opéra. C'est aussi un fil d'Ariane pour les personnes en situation de handicap, de manière à assurer l'accessibilité universelle que nous appelons tous de nos vœux. Nous aurons aussi l'ouverture de la colonne publique. Il sera possible de se réapproprier l'histoire de cette place, l'histoire de notre capitale, le fait de pouvoir revivre les événements glorieux ou moins glorieux qui ont marqué l'histoire de la Place de la Bastille. Lorsque je parle d'événements glorieux, je pense à ceux de 1830 et 1848. Pour le moins glorieux, je pense à la prison de la Bastille.

A Nation, autre place emblématique de Paris, une réduction de moitié de la largeur de la traversée de la chaussée vers le square central avec l'agrandissement de celui-ci, qui va enfin le rendre accessible au plus grand nombre. C'est un jardin qui a aujourd'hui ses adeptes, mais qui reste tout de même largement inaccessible parce qu'il faut avoir envie de faire cette traversée de 26 mètres pour se rendre dans un square et être au centre d'un giratoire. Mais, demain, cette traversée ne fera plus que 12 mètres, et la partie centrale sera beaucoup plus agréable et plus adaptée à recevoir un public plus nombreux. Je pense notamment à l'arrivée des étudiants de l'Université Sorbonne Nouvelle en 2018. Nation, c'est aussi le réaménagement des terre-pleins pour de nouveaux usages. Il nous reste à co-construire et à définir avec les habitants, les usages à privilégier sur la Place de la Nation. Ce sera également le réaménagement des contre-allées avec des trottoirs élargis, une circulation apaisée, avec la possibilité de piétonner certains barreaux. Ce sera aussi l'occasion de préparer l'arrivée future du tramway. Je pense également à la réduction de la largeur de la traversée de l'Avenue du Trône qui est aujourd'hui très large. Ce sera la constitution d'un véritable pôle intermodal à Nation avec, à la fois, le tramway, les lignes de métro, le RER et les bus.

Avec ces deux beaux projets, nous pourrions faire vivre ces deux beaux slogans, dans le cadre de la réinvention de nos places, que sont : "*Reprenons la Bastille*" et "*Tous à Nation*". »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. NAJDOVSKI.

Mme MONTANDON. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris:

« Merci Mme la Maire. Nous sommes favorables au réaménagement des places de la Bastille et de la Nation. Nous avons d'ailleurs également porté ces thématiques dans notre programme de campagne. Le cadre d'aménagement évoqué dans cette délibération est très large, assez vague, et nous ne pouvons qu'adhérer aux différents objectifs énumérés, à savoir l'amélioration des sites, de la convivialité, de l'intermodalité, mais aussi la végétalisation.

Nous voudrions aborder des points de vigilance dont nous avons déjà eu l'occasion de vous faire part, qui ont pu être portés lors d'interventions durant les réunions publiques, qui sont aussi des remontées de riverains de ces deux places. La première concerne l'optimisation de l'intermodalité. Ce point nous paraît essentiel surtout à la Place de la Nation en raison de la présence de nombreuses lignes de métro (1, 2, 9), du RER A, de multiples lignes de bus ainsi que du futur raccordement du tramway.

Lors de la réunion publique de la Place de la Nation, les différentes projections présentées et les questionnements laissaient apparaître l'absence de gestion de flux au niveau des différents moyens de transport. Espérons que cette préoccupation sera au centre du projet. Je comprends qu'il est peut-être encore trop tôt par rapport au phasage, mais nous voulons attirer votre attention sur l'importance de la gestion des flux de voyageurs.

Le second point de vigilance porte sur la gestion des manifestations à caractère social ou encore sportif, qui nous semble encore un peu éludée dans cette délibération. Nous voulons vous rappeler l'importance de prendre, en amont, les dispositions concrètes avec la Préfecture. Cette question est très peu abordée - une seule fois, sauf erreur de ma part. J'ai envie de vous demander de décoder la phrase qui fait état des manifestations sur la Place de la Bastille, je cite : "*La Place est équipée des moyens techniques permettant l'accueil des grands événements dans le respect de la charte d'éco-conception des manifestations*". Je voudrais que vous puissiez développer ce thème.

Les animations sur la Place de la Nation ont également soulevé de nombreuses interrogations lors de la réunion publique, mais elles sont absentes dans la délibération. J'ai noté, M. NAJDOVSKI, que cela ferait partie de la seconde phase encore en cours de conception, mais je voulais attirer votre attention sur la nature de ces différentes animations.

Sans remettre en cause le travail de qualité effectué par les services de la Ville ainsi que par différents acteurs sur ce projet, nous aurions souhaité, pour des places aussi symboliques que celles de la Nation et de la Bastille, que vous lanciez un concours international d'architectes afin d'avoir des projets encore plus nombreux, plus ambitieux, et surtout pour se prémunir du résultat décevant de la Place de la République dont la minéralité ainsi que les problèmes techniques des sous-sols sont à déplorer. Il faudrait éviter de reproduire la même chose.

Enfin, beaucoup d'interrogations sur les axes adjacents, encore plus confortées par les schémas mis à disposition. Je vous en remercie, car ces schémas ont le mérite d'être clairs et de synthétiser les éléments de la délibération. Nous avons entendu des rumeurs sur le Faubourg Saint-Antoine, notamment dans la presse, qui évoquaient un sens unique. Nous avons des interrogations sur le Cours de Vincennes avec le raccordement du tramway. Est-ce qu'il sera réalisé sur la voie centrale plutôt que du côté des contre-allées dans le 12^e, dans le 20^e ? Je voulais savoir si vous aviez déjà des pistes de réponse sur ces interrogations.

Nous voterons positivement cette délibération. Nous faisons part de ces points de vigilance dans un esprit constructif. Mon collègue, M. SEINGIER, aura l'occasion de développer d'autres points. Je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. M. BONNET-OULALDJ. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris:

« Merci Mme la Maire. Tout d'abord, il s'agit d'un engagement de campagne respecté vis-à-vis des Parisiens et des Parisiennes qui ont voté pour notre liste, et qui est réalisé dans la perspective du mandat.

Il y a réellement une volonté de rendre sa place au peuple et que tout le monde puisse s'approprier ces places. Vous avez organisé la concertation comme il se doit. Beaucoup de Parisiennes et de Parisiens ont été entendus, et nous pouvons nous en féliciter.

M. NAJDOVSKI l'a évoqué, nous serons assez exigeants sur l'aspect patrimonial et historique de ces places. On pense aux places de la Nation et de la Bastille, qui sont dans notre arrondissement et qui ont marqué l'histoire de Paris, l'histoire de notre pays. Ma collègue Mme VIEU-CHARIER, en charge de la mémoire et du monde combattant, a lancé, au cours de cette année, une exposition autour de la Colonne de Juillet, des révolutions du mois de juillet sur la Place de la Bastille. Nous tenons à ce que la place future n'efface pas toute cette histoire, la Révolution, mais aussi les diverses manifestations qui ont marqué l'histoire de notre pays.

Je tiens à rappeler notre exigence que ces places restent disponibles et aménagées pour que des manifestations puissent se dérouler, qu'elles soient culturelles - je pense à la *Gay Pride* mais aussi aux concerts, notamment lors de la Fête de la Musique -, je pense également aux manifestations syndicales et politiques qui sont importantes. Malheureusement, nous ne pourrons pas en débattre ce soir au Conseil d'arrondissement, mais j'avais proposé deux vœux. L'un sur le projet de loi EL KHOMRI, qui va pénaliser bon nombre de jeunes et de citoyens s'il est adopté. Vous savez qu'il y a une mobilisation importante en cours. Le trajet habituel Bastille-Nation reste d'actualité et sera peut-être plus encore d'actualité après 2017. On verra de quoi sera faite la politique. Mais il sera nécessaire de garantir les manifestations sur ce trajet.

Je voudrais évoquer un dernier point auquel la Maire du 12^e tient, pour siéger avec moi à l'hôpital des Quinze-Vingts : à ce que le quartier de Bastille soit un quartier expérimental pour les personnes avec une déficience visuelle. Cet hôpital, situé à Bastille, est de renommée internationale. Des personnes viennent du monde entier s'y faire opérer des yeux. M. MISSIKA avait initié, dans l'ancienne mandature, un projet pour que l'ensemble de ce quartier soit un quartier expérimental pour les personnes malvoyantes. Je pense que c'est l'occasion d'aboutir à ce projet, de mettre les moyens nécessaires sur le mobilier urbain. Je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. BONNET-OULALDJ.

Mme ROTA. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement:

« Merci. Mme la Maire, vous connaissez notre enthousiasme sur le sujet. Vous connaissez également nos interrogations sur le budget alloué et la place du T3 dans la future Place de la Nation. Comme mes collègues Les Républicains, nous sommes en accord avec l'esprit des projets étudiés par les services. Nous y retrouvons deux idées fortes pour l'UDI-MODEM, que les concertations ont réussi à faire émerger. A Nation, la transformation des contre-allées en zones de rencontres, presque totalement fermées à la circulation, sauf pour les taxis, les riverains et les véhicules d'urgence. A Bastille, l'étude du sens unique de circulation d'une partie du Faubourg Saint-Antoine. C'était dans notre programme de 2008, alors que M. HAAB et moi-même faisons campagne.

Plusieurs élus l'ont dit ce soir, la place de notre histoire de France devra aussi retrouver toute sa grandeur à Nation et à Bastille. Cette demande a été formulée en masse lors des réunions de concertation, et je crois que vous avez correctement entendue. Les moyens financiers alloués à ce plan de réaménagement restent une inquiétude, car nous parlons ici de 30 millions d'euros pour 7 places. C'est une somme faible qui ne peut laisser de la place qu'à des travaux cosmétiques plus qu'à des opérations d'urbanisme structurantes. Or, j'ai le sentiment que, pour Nation et Bastille, on part plutôt sur des opérations structurantes pour la Ville de Paris.

Mme la Maire, pour avoir suivi beaucoup de réunions publiques sur Nation et Bastille, je sais qu'au début de chacune de vos interventions publiques, vous précisez bien l'esprit du plan, qui se veut différent du projet d'envergure de la Place de la République. Mais il ne faudrait pas créer la déception parmi les habitants qui ont montré un intérêt grandissant au fil des réunions publiques.

Un point de vigilance sur Bastille spécifiquement : l'avenir des foires aux antiquaires et autres foires d'art contemporain. Sait-on déjà où nous allons les reloger dans le projet que nous sommes en train d'étudier ? Autre point de déception possible identifié, la mention dans la délibération de cette phrase : "*Sous réserve que les études de circulation confirment la possibilité (...).*" Quand aurons-nous les études sur le report de circulation afin que les services puissent travailler sereinement sur ce projet ?

Pour terminer, l'arrivée du T3, qui est prise en compte dans tous les projets étudiés Place de la Nation. Je répète que, sur ce sujet, la majorité nous piège. Sous la précédente mandature, le groupe centriste a défendu le tramway jusqu'à Nation, et la précédente majorité l'avait toujours refusé en votant contre. A présent, la majorité prévoit de le prolonger. Le prolongement du T3 est une réelle source d'inquiétudes pour les habitants. Son prolongement terminé à la Porte de Vincennes est incompréhensible, alors même que la ligne 1 et que les bus 26 et 86 font déjà le trajet entre Porte de Vincennes et Nation. Nous ferons des propositions sur cette question. Mais tout cela ne nous empêchera de voter pour les délibérations. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. M. MOULIN. »

M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Merci pour la fourniture de cartes relativement lisibles. Nous pouvons regretter malgré tout que les documents donnés sont relativement indigents pour parler de projets aussi importants. Des projets de réaménagement de deux places dans le 12^e, qui sont la conjonction d'une politique urbanistique et de déplacement, dont l'intégration dans la trame urbaine demande de trouver un savant équilibre. A ce titre, on peut se réjouir que la Place de la Nation s'annonce comme un projet équilibré. La place de l'automobile est réduite, les circulations piétonnes et cyclistes sont facilitées avec les zones de rencontres et le réaménagement des contre-allées. Une amélioration des transports en commun. Le patrimoine est mis en valeur avec l'agrandissement et la mise en valeur de la statue de Dalou. D'ailleurs, il y a eu des propositions, pour cette place, de s'inspirer de son époque et de refondre la fontaine centrale avec ses crocodiles. Je vous invite à regarder cette belle photo si vous ne vous souvenez pas de ce qu'était la Place de la Nation à l'époque. Je pense qu'il s'agit d'un très bon modèle architectural. Sur cette place, l'espace est partagé, la chaussée réduite, mais le plan de circulation n'est pas bouleversé. Au niveau du report de circulation, notamment pour les riverains et les habitants, il n'y aura pas de grands bouleversements.

En est-il de même pour la Place de la Bastille ? Est-ce que le projet est aussi équilibré et bien pensé ? Le giratoire central est coupé, et ce n'est pas une surprise. C'est le projet d'origine, et c'est très bien ainsi, afin de tracer un lien avec le Bassin de l'Arsenal. On pouvait aussi penser à avancer le parvis de l'Opéra, à l'agrandir, de manière à ce que les activités culturelles reprennent leur place. Une inquiétude demeure tout de même sur la suite de ce projet concernant le plan de circulation et ses reports sur les artères voisines. En effet, au lieu de choisir une voie à double sens sur cette place, il semblerait que le sens unique soit privilégié, avec un sens unique rue du Faubourg Saint-Antoine et un sens unique rue de Lyon. Les véhicules qui utilisent ces places aujourd'hui ne vont pas disparaître comme par enchantement. Tous les véhicules qui arrivaient depuis la Place de la République et qui avaient 5 itinéraires différents pour rejoindre le 12^e ou le 11^e n'auront demain plus qu'un seul itinéraire. Ils passeront par les quais. Mais les quais sont déjà très embouteillés et le seront sans doute encore plus demain. Par exemple, pour aller de République à Nation, on ne pourra passer que par le boulevard Voltaire, et il y aura donc des conséquences sur les habitants du 11^e. Il me semble important de noter cela.

Pour le projet d'ensemble, je voterai pour cette délibération. Mais je souhaiterais que nous ayons rapidement un plan de déplacement de Paris, que l'on mette bout à bout tous les projets, et que l'on puisse avoir les calculs des reports, de réelles données chiffrées, de manière à savoir si nous prenons les bonnes décisions. Nous demander des avis avec des informations qui viendront plus tard est tout de même un peu léger. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. GREAU. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. La première question que je me pose, après toutes ces interventions, est de savoir : que dire qui n'ait déjà été exprimé ?

D'une part, je me réjouis de l'unanimité, même si j'entends les alertes des uns et des autres sur les différentes modalités de mise en œuvre et les conséquences potentielles de ces aménagements. Ce sont des projets ambitieux qui sont la traduction de nos engagements devant les électeurs en 2014, tout comme la reconquête de la petite

ceinture, qui fera l'objet d'une délibération plus tard.

Je voudrais citer un chiffre qui a été rappelé dans la presse par M. MISSIKA et qui est une forme de réponse à ce que vient de dire M. MOULIN. Sur ces places, nous avons 77% de l'espace qui est dévolu à 7% des usages en matière de transports en commun, à savoir l'usage motorisé. Il est grand temps de rééquilibrer et de faire respirer ces places. La philosophie de ces aménagements est simple : il s'agit de sortir du pompidolisme triomphant du tout-voiture pour enfin entrer pleinement dans le XXI^{ème} siècle. Ces places seront végétalisées autant que faire se peut. Nous allons y faire entrer les mobilités actives, la marche, le vélo, qui doivent trouver leur place dans ces lieux pour le moins inhospitaliers.

Ces projets sont vus dans un contexte d'ensemble. Par exemple, celui de la Place de la Nation, qui sera "civilisée", permettra un meilleur accueil de toutes et de tous. Je pense en particulier aux étudiants qui s'installeront Avenue de Saint-Mandé en 2019 et aux usagers des différents moyens de transports, dont le tramway que nous souhaitons faire parvenir jusqu'à la place.

La Place de la Bastille s'inscrit également dans ce mouvement de reconquête du lien avec la Seine afin de pouvoir traverser Paris de manière apaisée d'un bois à l'autre et faire revivre le Bassin de l' Arsenal.

Aujourd'hui, nous allons voter sur ces grandes orientations, qui vont s'affiner avec les habitants, les riverains, les conseillers de quartiers, les usagers de ces places. Nous n'héritons pas de Paris, nous continuons à la construire chaque jour avec les Parisiennes et les Parisiens, pour le bénéfice du plus grand nombre. Cela a été dit, mais je pense qu'il faut insister sur le fait que l'idéal que nous poursuivons à travers le réaménagement de ces places est qu'elles deviennent de réels lieux de vie, et non plus des lieux de transit. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. M. SEINGIER. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Mes chers collègues. Beaucoup de choses ont été dites, ce qui va me permettre de synthétiser certains de mes propos. Je vais faire mienne la question de M. MOULIN sur cette étude d'impact sur la circulation. La circulation ne va pas disparaître du jour au lendemain, et il est réellement nécessaire d'avoir une étude d'impact fiable sur les reports de circulation, notamment sur les voies sur berges, avant de se positionner. De la même manière, je ne pense pas avoir vu d'avis sur les monuments historiques. Cela a été abordé en juin 2015 par rapport à la question de la rotation de la Place de la Nation.

J'ai trouvé la concertation très riche. J'ai remarqué que la question de la propreté revenait souvent. Beaucoup de personnes ont exprimé le fait qu'avant d'aménager les places, il fallait les nettoyer, notamment la Place de la Nation.

Sur les questions historiques, je partage l'intérêt de mes collègues sur la nécessité de mettre en valeur ce patrimoine formidable et essentiel de notre histoire. A Bastille, il est clairement inscrit l'idée de bien remettre en avant l'emplacement de la Bastille. Je me réjouis que la Colonne de Juillet soit à nouveau ouverte. Nous allons enfin pouvoir la visiter. C'est réellement une bonne chose. J'ai vu qu'il restait un des cachots de la Bastille. Il appartient à un immeuble privé, mais il était potentiellement question de le rouvrir. Beaucoup de personnes reprochaient le fait qu'il n'y ait pas de kiosque, un lieu pour se souvenir des grands événements qui s'y sont déroulés. Pour éviter qu'un cabanon soit mis en place, on pourrait imaginer le retour d'un lieu qui existait : la fontaine éléphant qui

avait été installée avant la Colonne de Juillet. D'ailleurs, Victor HUGO en avait fait le lieu d'habitation de Gavroche. Pourquoi ne pas utiliser cette image pour loger ce centre d'accueil culturel pour les amoureux de l'histoire et les touristes qui cherchent les lieux des grandes heures de la Révolution ?

M. NAJDOVSKI nous expliquait qu'il y avait les heures glorieuses et les moins glorieuses. Sur la Place de la Nation, vous oubliez toujours de citer une heure moins glorieuse que l'on devrait aussi mettre en avant. C'est la période de la Terreur. Il faut savoir qu'avant d'être la Place du Trône en hommage à Louis XIV, c'était aussi la Place du Trône renversé avec 1 306 morts en moins d'un mois. La chute de Robespierre a mis fin à cette Terreur. Nous avons encore, dans notre arrondissement, des fosses qui rappellent cette période d'obscurantisme. Il serait bien d'également mettre en valeur cette période plus noire de notre histoire. Le message est passé.

Sur le budget, nous ne sommes toujours pas rassurés sur la manière dont vous allez pouvoir le maîtriser. Je rappelle qu'il est de 30 millions d'euros pour toutes les places et que, pour l'aménagement de la seule Place de la République, le budget était de 24 millions d'euros. J'aimerais vraiment que vous nous rassuriez sur ce point.

Je vais finir sur notre arrondissement, puisque M. NAJDOVSKI expliquait que la Place de la Bastille pourrait devenir le point de départ d'une trame verte et bleue. Nous partageons ce point de vue, mais vous avez expliqué que ce serait le point de départ pour aller vers la Tour Eiffel. Mais cela pourrait également être le point de départ vers Bercy, si vous étudiez enfin notre proposition de pontons, de réaliser une voie d'accès douce par le Port de l'Arsenal : utiliser les pontons pour récupérer les berges que nous ne pouvons pas exploiter pour le moment. Je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. M. PEUTILLOT pour conclure ces interventions, avant la réponse de M. BOUIGUE. »

M. Régis PEUTILLOT, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. La concertation a été très riche. Elle a duré plus de 6 mois. Je tenais à rappeler que les projets d'élaboration des grands projets de réaménagement de places, en l'occurrence, s'inscrivent dans une démarche participative des habitants et des usagers. La participation citoyenne mise en place par la Ville de Paris permet d'associer les habitants dès le stade du diagnostic et de l'élaboration du projet. Et cela bien en amont des exigences fixées par la loi en termes de consultation du public. Nous avons pu être aidés, à cette occasion, de professionnels de la concertation.

Les conseils de quartier Aligre Gare de Lyon et Nation Picpus avaient réalisé des diagnostics depuis longtemps et formulé des propositions qui se rattachent à l'amélioration des places, de leur fonctionnement. On peut se réjouir qu'à l'occasion de cette concertation, des travaux inter-conseils de quartier aient pu être réalisés entre le 4^e, le 11^e et le 12^e pour la Place de la Bastille, et entre le 11^e, le 12^e et le 20^e pour la Place de la Nation. Les conseils de quartier ont formulé des propositions sur la réduction de la place de la voiture, sur l'amélioration de la circulation piétonne et cycliste, sur la place des personnes à mobilité réduite, pas seulement les personnes en fauteuil mais aussi les déficients visuels. De nombreuses propositions ont été faites, notamment à l'occasion de marches exploratoires. Ils ont beaucoup travaillé sur la mise en valeur du patrimoine, sur la végétalisation et tout ce qui peut contribuer à un meilleur partage de l'espace public. Tout ceci a été réalisé lors de réunions, d'ateliers, de marches exploratoires. Ce fut d'ailleurs l'occasion de faire connaître l'action des conseils de quartier auprès des habitants, des usagers, des commerçants. L'action des conseils de quartier s'est inscrite

concomitamment à la concertation d'autres instances de démocratie locale comme le conseil local du handicap, le comité vélo, ainsi qu'avec l'ensemble des habitants, des usagers, des commerçants, des parents d'élèves.

Si les conseils de quartier concernent un certain nombre d'habitants, ils concernent surtout des habitants particulièrement engagés dans la vie de leur quartier. Mais nombreux sont les habitants qui ont pu participer à ces concertations par la voie numérique, notamment en formulant des propositions sur le site *Madame la Maire, j'ai une idée*. Nous avons pu toucher un plus large public qui prend connaissance des concertations et de la mesure des réaménagements que la Ville souhaite entreprendre. Ils ont pu s'exprimer dans d'autres cadres que ceux plus traditionnels de la démocratie locale. Deux réunions publiques ont été menées, aussi bien pour la Place de la Nation que pour la Place de la Bastille, et ont témoigné d'un très vif intérêt des habitants. Elles ont réuni entre 240 et 300 personnes à chaque fois. Ce sont des nombres très importants pour des réunions publiques. Cela démontre l'intérêt de nos concitoyens à être associés aux démarches entreprises dans le cadre du réaménagement de l'espace public et de ces places. Un certain nombre d'habitants n'ont pas forcément souhaité faire des propositions, mais ont voulu être directement informés. Nous n'avons pas forcément pu mesurer cela, mais le nombre de personnes intéressées par le projet est plus important. Cette concertation a permis de donner la parole aux habitants qui ont tous un usage différent de ces places. Cette concertation n'est pas terminée, ce n'est qu'une première étape. Nous allons bientôt passer à la seconde. C'est vraiment l'un des modes d'élaboration de la ville de demain. Je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Merci aux uns et aux autres pour ces interventions qui dessinent une belle unanimité. M. BOUIGUE pour vous donner des éléments de réponse sur ces points de vigilance, comme dirait Mme MONTANDON. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Votre expression a été largement reprise, Mme MONTANDON, c'est un bon élément de langage. Plus sérieusement, je voudrais vous dire la satisfaction qui a été la nôtre sur la qualité des documents remis pour ces délibérations. Ces documents sont complets et ne cachent rien des débats qui ont pu porter à discussion et parfois à polémique. On peut y voir l'ensemble des belles discussions qui ont animé nos différents temps de concertation avec les habitants. Vous avez tous rappelé la qualité de la concertation qui a été engagée. M. PEUTILLOT a raison de dire que les conseils de quartier concernés ont été à la manœuvre pour animer ces temps et faire ces propositions.

Sur l'intermodalité, je crois que nous sommes tous d'accord. Cela fait longtemps, sur les aménagements, que nous pointons cette question comme étant importante. Je me rappelle que nous la portions déjà lors de la prolongation du tramway sur les Maréchaux et jusqu'à la Porte de Vincennes vers 2007/2008. Nous envisagions cette prolongation du tramway jusqu'à la Place de la Nation, et cela n'avait pas pu se faire à l'époque. Je me souviens de certaines questions qui demandaient à ce que l'Etat ne se retire pas du financement du tramway comme il l'a fait tandis qu'il était intervenu sur le premier tronçon. Mais il n'a pas du tout financé la seconde partie. Mme ROTA, à l'époque, la Ville de Paris n'a pas voulu être seule avec la Région à financer le tramway. Nous avons demandé à ce que l'Etat puisse investir la partie qu'il a investie sur le premier tronçon et qu'il n'a plus investie par la suite. En revanche, la majorité a toujours souhaité cette prolongation depuis 2007. Je me souviens de nombreuses interventions de Mme BLUMENTHAL et de Mme MAZETIER sur ce point pour essayer de débloquer une situation que nous trouvons dommageable, notamment pour l'intermodalité qui nous

semblait plus effective avec le RER A et l'ensemble des métros à Nation plutôt qu'à la Porte de Vincennes où les ramifications de transport sont moindres.

Je suis d'accord avec vous, Mme MONTANDON, pour dire qu'il faudra étudier les animations et les usages sur ces places. Aujourd'hui, ce sont plus des projets que des choses bien établies. Il est nécessaire d'aller au-delà. Un point n'a pas été évoqué, il s'agit des usages temporaires et qui pourront ponctuellement accueillir des manifestations, qu'elles soient culturelles ou autre. Cela permet d'animer une place sans forcément polluer, cela permet de faire des aménagements sans forcément figer, sans se tromper d'aménagement. C'est une manière de revenir sur les évolutions selon les usages.

Sur la qualité des ouvrages, vous avez raison, Mme MONTANDON, il faut être très vigilant. Parfois, il ne faut pas faire appel à des concours internationaux d'architectes. En effet, pour la Place de la République, l'équipe choisie l'a été via un concours international d'architectes. Aussi, lorsque vous faites la promotion des concours internationaux d'architectes tout en critiquant la Place de la République, c'est un peu paradoxal. C'est un point de vigilance à retravailler lorsque vous interviendrez au Conseil de Paris sur ce sujet. Ces projets sont à voir dans une acception un peu large, et pas uniquement centré sur la place elle-même. Il faut avoir une vision un peu plus large. Je sais qu'il y a des rumeurs. Je sais même qu'elles sont parfois entretenues. Je ne sais pas par qui. Je ne dis pas que c'est ici qu'on les entretient, mais, sur le fait que le tramway supprimerait le marché du Cours de Vincennes, cela fait au moins 18 fois que j'entends la Maire du 12^e répéter qu'il n'est pas question de supprimer ce marché, qu'elle en a fait un point de vigilance. Il est temps de mettre fin à cette rumeur. Le tramway ne supprimera pas ce marché.

Concernant la rue du Faubourg Saint-Antoine, il faut se laisser le temps de se poser. Aujourd'hui, des schémas sont proposés, soit avec le maintien du double sens, soit avec un passage au sens unique. Entre le haut et le bas, ce n'est pas la même chose. Il est vrai qu'il existe des débats. Je pense que ces débats doivent s'orienter sur deux choses. Comme vous l'avez dit, sur une étude des reports de circulation, mais aussi sur la dynamique commerciale et économique sur ce tronçon qui comporte de nombreux commerces et de petites entreprises. Ce type de question ne doit pas uniquement concerner la place, mais aussi les acteurs des rues adjacentes de la place.

L'aspect financier est un point de vigilance. Mais, dans une période marquée par la sobriété budgétaire et les contraintes de la Ville de Paris, c'est plutôt un bel engagement de dire que nous pouvons réaménager sans forcément mettre les millions d'euros qui ont été mis sur d'autres projets. Nous avons appris de ces projets et nous savons que nous ne ferons pas la même chose sur ces places. Les réaménagements ne sont pas les mêmes et nous pouvons faire autrement. La démarche n'a pas été la même, l'aboutissement ne sera pas le même, et le cahier des charges non plus. Oui, nous serons sur une enveloppe de 35/40 millions d'euros, peut-être avec des ajouts. Nous aurons certainement des projets qui naîtront des budgets participatifs, car ces places pourront évoluer au gré de ces budgets. Elles ne sont pas figées dans leur évolution et dans leur aménagement.

Je termine sur la partie patrimoniale, qui est un point important. Je pense que les places de la Nation comme de la Bastille sont susceptibles d'accueillir des manifestations, notamment des manifestations politiques comme la *Gay Pride* et celles des partis politiques, mais aussi des manifestations culturelles comme la *Techno Parade*, etc. Les riverains ont d'abord besoin d'être rassurés. Il faut que la Préfecture de police prenne les mesures nécessaires. Je me souviens d'interpellations de riverains en 2008/2009 parce que des manifestations débordaient Place de la Nation. Cela peut arriver, et il faut prendre les dispositions nécessaires. Je pense qu'il ne faut pas que ce parcours soit proposé à chaque fois et qu'il y ait des alternatives. Nous pourrions aussi aller plus à l'ouest pour faire des manifestations. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Je me réjouis de cette unanimité qui porte notre ambition pour Paris, pour nos habitants et ceux des arrondissements voisins. L'ambition de réinventer notre ville, de réinventer la destination Paris. Il nous faut faire revenir les touristes à Paris, en particulier les Français. De la même manière que pour la reconquête des berges de Seine, le fait de réinventer nos places peut redonner envie de venir dans notre ville.

En même temps, une certaine modestie et beaucoup de pragmatisme dans la démarche qui est la nôtre. On pose aujourd'hui un certain nombre de principes, mais la discussion continue. C'est une discussion collective qui nous protège de certaines erreurs, nous fait faire des économies. Lorsqu'on fait le pari de l'intelligence collective, nous faisons aussi des économies sur des prestations intellectuelles qui ont peut-être un peu alourdi le bilan du réaménagement de la Place de la République. Je me réjouis que nous soyons tous d'accord sur ce sujet, et je partage une partie des points de vigilance. Nous continuerons à discuter, en particulier avec la Préfecture de police, pour que les reports de circulation qui seront engendrés soient acceptables. En même temps, cela envoie un message clair : dans cette ville, nous ne dépensons pas des millions d'euros pour construire des tunnels et être une ville embouteillée comme dans le sud de la France. Au contraire, dans cette ville, nous continuons à investir des millions d'euros pour aménager l'espace public, envoyer des signaux très clairs sur le fait que l'on peut se déplacer autrement. Nous avons l'obligation de diminuer la place de la voiture polluante dans cette ville et nous le faisons, en particulier sur nos sites les plus emblématiques, pour redonner ces lieux à tous les amoureux de Paris dont nous faisons partie au premier chef, nous qui sommes élus de cet arrondissement.

Je vous propose formellement de soumettre à votre vote les deux délibérations, DVD 58 et DVD 63, pour lesquelles il n'y a pas d'abstention ni de votre contre, si je comprends bien. Je vous remercie pour ce vote et la qualité de nos échanges. »



DVD 20160058 : Réaménagement de sept places parisiennes : Bastille, Panthéon, Madeleine, Nation, d'Italie, des Fêtes et Gambetta - Approbation du programme de réaménagement.

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-018 AVIS)



DEVE 20160063 : Ouverture de la Petite Ceinture à de nouveaux usages et à la promenade. Autorisation donnée à la Maire de Paris de prendre toute décision relative à la réalisation de cette opération.

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Cette délibération fait suite à celle d'avril 2015 sur le même sujet, sur la mise en place d'un accord-cadre. Entre-temps, nous avons bien compris que notre demande d'une utilisation harmonisée de la petite ceinture, à savoir une boucle cyclable et de randonnée, n'a pas trouvé écho chez vous, et ce au nom de la réversibilité du projet. Principe que nous ne défendons pas.

Lors de notre dernier débat ici même, Mme KOMITES, en réponse à notre intervention, nous parlait d'un projet conjoint avec la SNCF pour avoir une meilleure approche de l'état des structures, aussi bien des réseaux que des voûtes ou des tunnels. Un an après, que pouvez-vous nous dire sur ces équipements ? Y a-t-il des contraintes à prendre en compte pour les futurs aménagements ?

Dans cette délibération, la Maire de Paris nous demande les pleins pouvoirs pour mener à bien les nouveaux projets sur les usages. Permettez-nous de garder notre vigilance sur la qualité de la concertation, l'ouverture des projets à venir. Nous souhaitons le respect total du comité de pilotage mis en place en juin 2015, dans lequel l'opposition trouve aussi sa place aux côtés de la Maire de Paris.

J'ai une question plus anecdotique sur le jargon de la délibération. Il est écrit que la Maire va mettre en place des « bases de vie », des « collectifs de compétences », des « chantiers participatifs ». Est-ce que vous pouvez prendre le temps de définir ces expressions ? Par cohérence, nous voterons pour. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. M. BONNET-OULALDJ. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Merci Mme la Maire. Nous nous sommes déjà exprimés sur le sujet. Vous connaissez notre avis défavorable. Je vais être court, mais je vais vous rappeler des choses que les Parisiens doivent savoir. Un : cette petite ceinture est classée au Réseau Ferré National. Deux : c'est un enjeu stratégique métropolitain et c'est une compétence régionale, puisqu'il s'agit de transports, et les transports ne sont pas de la compétence d'un arrondissement, d'une Ville ou d'un Département. Cette petite ceinture est inscrite au schéma directeur sur la stratégie de transports en Ile-de-France par la Région. Le SDRIF impose le maintien linéaire de cette petite ceinture. Le Conseil Régional d'Ile-de-France, la Fédération Nationale des Usagers des Transports, plusieurs syndicats, le Conseil Economique et Social Régional Environnemental : tous ont défendu la réutilisation du site ferroviaire.

Cette délibération donnerait les pleins pouvoirs à la Maire, et tout individu bien informé pourrait déposer un recours sur le sujet et faire tomber cette délibération au regard de ce que je viens de dire, puisque ce n'est pas une compétence Ville. C'est une compétence nationale et régionale, peut-être métropolitaine, nous verrons.

Enfin, je voudrais rappeler les attentes des Parisiens. Leur première attente est la lutte contre la pollution, la transition écologique. Pour cette lutte contre la pollution, la seule alternative au transport routier est le transport par le rail et par le fleuve. Nous aurions pu imaginer un projet beaucoup plus ambitieux, avec un pôle logistique. Nous avons fait des propositions dans le cadre de la ZAC Bercy-Charenton, avec un pôle multimodal, connecté

avec le fleuve, connecté avec le rail, et dans lequel les tunnels dits anciennes Gare de la Râpée pourraient trouver un nouvel avenir avec une zone d'artisanat et de stockage.

Enfin, nous avons été exigeants sur la question de la mixité des usages et sur la réversibilité. Or, aujourd'hui, dans cette délibération, la garantie de la réversibilité ne nous paraît pas précise. La seule possibilité de réversibilité et de mixité des usages est le maintien du rail par son entretien et par une activité qui peut être ferroviaire, avec des solutions modernes, avec des avancées technologiques non polluantes, non bruyantes, respectueuses de la biodiversité, qui permettent aux Parisiens de venir sur cette petite ceinture. Des propositions ont été faites dans ce sens, notamment sur le site *Paris, j'ai une idée* et sur le budget participatif. Mais elles n'ont pas été entendues par la municipalité. L'une des propositions était de faire circuler, de façon occasionnelle, un petit train touristique. Des expériences antérieures ont déjà eu lieu et ont rencontré un franc succès.

J'ai déposé un vœu au Conseil de Paris, qui était une proposition, durant la COP 21, de faire le train de la COP 21, de développer le vélo rail, pour permettre une appropriation de cette petite ceinture par les Parisiens. Le vélo rail, dans le cadre de la candidature de Paris aux JO, mettrait en avant les activités physiques et sportives.

Tout cela n'est pas dans la délibération. On s'engage sur quelque chose qui donne les pleins pouvoirs à la Maire ; elle ne devrait pas les avoir. L'ambition de promenade reste petite. Je trouve que c'est insatisfaisant au regard de l'histoire de cette petite ceinture, notamment dans notre arrondissement. Vous comprendrez que nous allons nous abstenir sur cette délibération. Des amendements au Conseil de Paris pourront faire évoluer les choses dans le sens que je mentionnais. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci pour notre petite ambition. Mme HONORE. »

Mme Evelynne HONORE, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Je suis un peu grippée, mais je vais essayer d'apporter ma pierre à l'édifice de ce merveilleux projet. Je me réjouis que, dès cet été, des Parisiens pourront s'engager concrètement dans la reconquête active des segments de la petite ceinture, selon une démarche participative telle que décrite dans la délibération. Certes, je n'ai pas tous les éléments. Nous allons les découvrir ensemble, et nous ferons en sorte que cela convienne aux habitants du 12^e. Mais c'est une avancée à laquelle nous ne nous attendions pas, puisque nous pensions que les aménagements se feraient au fur et à mesure dans les arrondissements. Nous pensions qu'un arrondissement serait servi en premier, puis un second. Je pense que le choix qui consiste à faire travailler tout le monde n'est pas la solution la plus facile. Mais répondre à l'impatience des Parisiens en créant des ateliers participatifs dans tous les arrondissements qui pourront le faire est une bonne idée.

Dans le 12^e arrondissement, je connais d'ores et déjà un certain nombre d'associations, de collectifs ou d'habitants, de photographes qui sont venus me voir en mairie cet automne pour recevoir des informations sur l'évolution des démarches et expliquer leurs projets dans les grandes lignes - leur projet de participer à cette belle entreprise. Ces associations, ce conseil de quartier ont d'ailleurs déposé, en tout ou partie, leurs projets sur la plateforme du budget participatif.

Les Ecologistes auront à cœur que les engagements pris par la Ville en 2014 soient respectés, à savoir le maintien voire le développement de la biodiversité, qui devait être un axe de travail préalable à toute réflexion sur les aménagements. Et maintenir le rôle de corridor écologique de cet équipement. Que soient également respectées l'accessibilité à

tous, y compris celle d'aménagements originaux inclusifs pour les personnes de tous âges et de tous types de handicaps, la continuité des promenades, la non-construction des surlargeurs - ce fut un grand sujet en 2014 lorsque des débats se sont engagés sur Paris.

Enfin, nous souhaitons que la reconquête des espaces de la petite ceinture permette de faire émerger des projets exemplaires. Cet espace est grand de multiples potentiels, des activités d'insertion, des projets portés par l'économie sociale et solidaire, des espaces de détente, de jeu ou encore des projets d'agriculture urbaine ou d'éducation à l'environnement. Des projets de ce style, nous en avons dans l'arrondissement. Pour cette raison, nous sommes favorables à cette délibération et nous avons hâte de les voir vivre sur la petite ceinture. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Mme MONTANDON. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Merci Mme la Maire. Cela fait des années que nous attendons un projet sur la petite ceinture. Nous avons reproché à plusieurs reprises de ne pas voir l'once d'un projet depuis la promenade plantée, sous l'ère de M. PERNIN. Aujourd'hui, nous allons voter positivement, car il se passe enfin quelque chose.

Par contre, nous considérons que la vision que vous avez de la petite ceinture est trop parcellaire. On voit qu'il s'agit d'une organisation par tronçon et qu'il n'y a pas de vision globale. Mais c'est certainement parce qu'il s'agit d'un projet d'équilibriste. D'un côté, vous voulez répondre à une demande des habitants sur le prolongement de la petite ceinture, du moins sur un aménagement. Et de l'autre côté, vous voulez satisfaire vos alliés de gauche. Mais, suite à l'intervention de M. BONNET-OULALDJ, je me dis que ce n'est pas encore gagné, parce qu'à vouloir faire cette concession de la réversibilité, vous vous interdisez certaines options d'aménagement. Je cite la piste cyclable car c'est un aménagement qui nous tenait à cœur, mais pas seulement. Cette concession de la réversibilité vous empêche de projeter certaines options. Au vu de l'intervention de M. BONNET-OULALDJ, je me dis que ce jeu d'équilibriste vous pénalise des deux côtés. C'est dommage. D'autres options pourraient être étudiées, et vous vous en privez.

La concertation pourrait être plus complète. J'aurai peut-être l'occasion d'en parler au Conseil de Paris, car le temps m'a manqué pour déposer un vœu rattaché à cette délibération. Je pense qu'il serait bien d'associer les présidents de groupes dans le comité de pilotage, pour que, dans chaque arrondissement, l'opposition et la majorité soient représentées, et pas simplement les présidents au niveau du Conseil de Paris. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Mme KOMITES. »

Mme Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris :

« Merci Mme la Maire. Je vais essayer de répondre à un certain nombre de questions. C'est un beau projet. C'est un symbole de notre reconquête de l'espace public, y compris sur des espaces insolites. L'an dernier, nous avons voté un protocole cadre Ville-SNCF qui a permis de redonner un nouvel élan à la reconquête de petite ceinture. Depuis, nous avons ouvert un premier tronçon dans le 13^e arrondissement, travaillé au sein d'un comité de pilotage auquel tous les groupes politiques du Conseil de Paris assistent - d'ailleurs, un prochain comité de pilotage se réunira le 23 mars prochain. Nous travaillons à la définition d'un plan-programme qui va permettre de définir les orientations et les usages sur les tronçons

qui seront rendus aux Parisiens.

Je voudrais dire à Mme HONORE qu'au début, nous étions partis sur l'ouverture tronçon par tronçon. Mais il a été décidé *in fine*, avec notre AMO, de pouvoir ouvrir un maximum de tronçons en même temps. C'est ce qui va se faire, et je me réjouis que le 12^e arrondissement puisse bénéficier dès cet été d'un dispositif qui va permettre d'investir ces tronçons. Ce que vous appelez des « bases de vie » vont permettre une installation des chantiers participatifs. Les Parisiens vont pouvoir investir ces tronçons et réfléchir à ce qui va se faire *in fine*.

Je voudrais vous dire, Mme MONTANDON, que nous ne nous interdisons absolument rien, contrairement à ce que vous venez de dire. Oui, nous aurons des espaces de détente, des espaces sportifs, des espaces d'agriculture urbaine. Non, nous n'aurons pas de piste cyclable qui fait le tour de la petite ceinture, parce que ce n'est pas du tout ce que nous avons envie de faire. Nous avons déjà répondu sur le sujet.

Je voudrais dire à M. BONNET-OULALDJ que cette délibération autorise la Maire de Paris à pouvoir passer un certain nombre de marchés plus rapidement. C'est un type de délibération qui est déjà passé au Conseil de Paris, notamment sur l'aménagement des places, sur les 100 hectares de végétalisation. L'idée est que nous ne soyons pas obligés de passer marché après marché au Conseil de Paris pour faire un désamiantage de réseau, ce qui nous fait perdre énormément de temps. L'idée via cette délibération n'est pas que la Maire de Paris décide elle-même des usages qui seront installés sur la petite ceinture, mais bien que nous passions des marchés de travaux qui permettront les usages souhaités par les Parisiens.

Mme ROTA, le travail sur les tunnels est toujours en cours avec la SNCF. Dans le cadre de ce qui sera présenté par l'AMO, nous aurons plus d'idées sur le sujet. Je suis ravie que nous puissions sortir ces projets et que le 12^e arrondissement fasse partie de ce premier lancement. Par ailleurs, Mme MONTANDON, non, nous n'avons pas de vision parcellaire. Si nous avons pris un assistant en maîtrise d'ouvrage, c'est bien parce que nous avons décidé de ne pas travailler tronçon par tronçon, mais de travailler sur l'ensemble de la petite ceinture. L'idée est d'avoir des usages différenciés sur l'ensemble de la petite ceinture. Par exemple, des usages sportifs dans le 12^e et des usages autres dans le 19^e arrondissement, pour que les Parisiens ne s'emparent pas de tronçons par arrondissement, mais s'en emparent bien sur la globalité de la petite ceinture. Je ne peux pas vous laisser dire que nous n'avons pas de vision globale, parce que c'est absolument le contraire. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. M. BOUIGUE. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Mme la Maire. Je rappelle l'importance de ce projet sur lequel nous sommes attendus depuis un petit moment, mais finalement depuis moins longtemps que d'autres ne sont attendus sur ce type de projet.

Mme MONTANDON, lorsque vous dites qu'il ne s'est rien passé sur la petite ceinture, certes, quand la droite était à la tête de la municipalité, elle a réalisé la promenade plantée. Vous avez raison sur un point. Le trafic a cessé en 1969 et en 1988, nous avons inauguré les premiers plans de la promenade plantée. Vous avez raison, nous avons attendu quelques années pour que les choses se mettent en route.

Sur la petite ceinture, je rappelle que nous ne découvrons pas le projet. Le jardin partagé

qui est au bout du square Charles Peguy, le sentier Montempoivre qui est juste après, le travail mené lors de la précédente mandature pour l'ouverture et l'utilisation du jardin des deux lauriers, situé rue Claude Decaen : tous ces espaces ont été mis en œuvre car nous savions qu'il s'agissait de premiers cailloux afin de pouvoir, demain, retravailler sur le site de la petite ceinture, notamment avec RFF et toutes les filiales patrimoniales.

Mme KOMITES a raison de dire que nous n'avons pas une vision parcellaire. Nous avons une vision pragmatique. Il y a à la fois un projet global et l'obligation de dire que la petite ceinture n'est pas la même partout à Paris. Nous avons une configuration particulière dans le 12^e, à la fois parce que le tronçon traverse de nombreux immeubles et habitations, parce que nous avons beaucoup d'espaces en surface. Cela met en place un paysage et des usages qui vont être différents d'autres tronçons situés dans d'autres arrondissements. Il y a une volonté globale, mais il y a aussi la prise en compte de la réalité territoriale de la petite ceinture dans le 12^e, qui n'est pas exactement ce qu'elle est ailleurs.

Est-ce qu'il y avait d'autres options ? Oui, probablement, mais nous n'avons pas souhaité aller vers du béton. Au contraire, nous avons souhaité que ce projet soit gardé dans ce qu'il a de particulier et d'original. Nous voulons préserver cette zone de biodiversité, de calme, de rencontres. Mme HONORE en a parlé. Nous avons rencontré à plusieurs reprises des acteurs et le secrétariat général pour travailler sur ce projet. Ce n'est pas un petit projet, c'est un beau projet. L'ambition est de redonner cet espace aux Parisiens. Il s'agit de créer un corridor de calme, de sérénité, de biodiversité. Nous aurons des aménagements légers qui permettront des choses temporaires, modulaires, qui pourront évoluer avec le temps.

Vous avez raison sur la concertation : qu'elle soit plus complète, c'est toute l'ambition des fameuses « bases de vie ». Je suis d'accord, Mme ROTA, nous aurions pu trouver un meilleur terme. Mais décortiquons le terme. Il s'agit de faciliter des rencontres, des concertations, de faire de la co-construction.

Mme MONTANDON, nous ne sommes pas dans un « projet d'équilibriste ». Je comprends bien l'astuce. Je crois que nous sommes suffisamment matures, forts dans nos convictions avec nos partenaires de la majorité afin de pouvoir les assurer comme il le faut et pour les exprimer de manière franche en Conseil d'arrondissement. La majorité municipale ne se déchire pas. Nous avons des projets sur lesquels les avis peuvent diverger. Lorsque nous avons des désaccords, nous sommes en capacité de les assumer. C'est aussi cela, la vie démocratique de cette majorité à Paris. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup pour toutes ces interventions. J'ai entendu le terme de « station » évoqué par Mme KOMITES, que je trouve plus adapté que « base de vie ». Cela permet de rappeler la nature ferroviaire de cette petite ceinture à laquelle nos camarades communistes sont très attachés. Effectivement, ce n'est pas une position « d'équilibriste », Mme MONTANDON, c'est juste le respect de nos partenaires. Travailler à l'unité, au quotidien, c'est aussi cela. Je suis très fière que nous le fassions à Paris, et j'espère que nous pourrons continuer à le faire. »

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

04 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 03 voix :

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

01 voix groupe Ecologiste : M. TEISSEIRE

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-019 AVIS)

•••••

DFA 20160071 : Grille tarifaire d'occupation du domaine de la Ville de Paris par des bornes Wi-fi.

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement, rapporteure :

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-020 AVIS)



DU 20160069 : Cession à la SIEMP et à AXIMO de 94 lots de copropriété préemptés par la Ville (11^e, 12^e, 15^e, 17^e, 18^e).

Mme Sandrine CHARNOZ, Délégué auprès de la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je tenais à saluer cette délibération, bien que ce ne soit pas la première dans ce Conseil d'arrondissement. Elle incarne notre volonté de toujours avoir plus de logements sociaux dans notre ville et participe de notre objectif ambitieux de plus de 6 700 logements sociaux financés chaque année. Pour relever ce défi, notre collectivité mène une politique volontariste de préemption en consacrant 850 millions d'euros au compte foncier, soit 350 millions d'euros de plus que lors de la précédente mandature.

Nous avons franchi une nouvelle étape depuis quelques mois. Pour dépasser la problématique de la rareté du foncier à Paris, nous avons voté un nouveau droit de préemption urbain renforcé, qui concerne 257 immeubles en copropriété, pour y créer des logements sociaux. Ces 257 immeubles représentent 8 021 logements. Je pense qu'il est important de montrer la masse concernée. Cette délibération concerne 94 lots, dont 7 dans le 12^e, qui nous permettront de créer 7 logements sociaux.

Je ne prendrai pas part au vote de cette délibération, puisque la SIEMP que je préside est l'acheteur de ces lots. Ce travail de choix d'adresse a été réalisé en croisant les cartes de logements sociaux, les revenus des ménages, les quartiers soumis à forte pression foncière et les quartiers qui nécessitaient encore un effort pour aller vers plus de mixité. C'est aussi un dispositif qui nous permet de lutter contre la vente à la découpe. C'est le cas sur l'une des adresses, à savoir le 87 Avenue Ledru-Rollin.

Cette délibération nous permet de continuer à avoir un Paris mixte, un Paris accessible aux familles et aux classes populaires. Je tiens à rassurer et à prévenir toute critique : lorsque nous achetons ces logements, en tant que bailleur social, nous faisons une enquête sur les revenus des ménages, ce qui contribue à ne pas toucher au loyer, soit dans le cadre d'une diminution si les locataires ont des revenus plus faibles. C'est un beau dispositif qui nous permet de maintenir les classes populaires dans nos quartiers, dans l'arrondissement. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Mme CHARNOZ, d'avoir rappelé ces éléments. M. SEINGIER, vous êtes également inscrit sur cette délibération. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Vous ne serez pas surpris de notre position négative sur cette délibération. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer le 30 novembre dernier sur cette politique que nous qualifions de « politique de rustine », dans la mesure où seule la construction permet réellement d'augmenter l'offre du logement social. Il y a cependant du nouveau depuis cette délibération. Cette opération de préemption à marche forcée par la Ville fait l'objet d'une résistance qui s'organise et s'intensifie. A l'initiative de la Chambre Nationale des Propriétaires, le collectif des 257 s'est formé contre ce droit de préemption urbain renforcé. Ce collectif fait référence à la liste des 257 immeubles qui a été arrêtée par la délibération du Conseil de Paris de décembre dernier, sur la base d'une étude de l'APUR, qui est pourtant peu fiable. De nombreuses anomalies ont été constatées sur les adresses et les occupations. Ce DPUR repose sur une notion de "parc social de fait", qui n'est pas une notion juridique.

Initialement, l'objectif de ce collectif était d'informer les copropriétaires, lesquels ne savaient pas, dans leur grande majorité, début 2015, que leur immeuble était concerné, la

Ville n'ayant pas délivré d'informations suffisantes. Le DPUR entraîne un certain nombre de préjudices. Par exemple, en cas de revente, un acheteur ayant le choix préférera, à prix et conditions similaires, un lot dans un immeuble non préemptable qu'un lot dans un immeuble préemptable. Certaines agences immobilières ne veulent plus s'occuper des immeubles préemptables.

La mixité imposée, public-privé, au sein de copropriétés, parfois petites, peut déséquilibrer la copropriété. Les bailleurs sociaux n'ont pas les mêmes intérêts et objectifs que les propriétaires occupants ou non occupants. Nous avons parfois du mal à faire respecter le règlement intérieur. Tandis que les bailleurs sociaux ont déjà du mal à faire respecter le règlement intérieur dans leurs propres immeubles, comment le faire dans des copropriétés privées et publiques ?

Ce collectif s'est donné comme objectif de défendre ces copropriétaires au niveau juridique. Plusieurs recours ont été déposés en février 2016, notamment une question prioritaire de constitutionnalité sur la loi instituant le DPUR. Nous estimons qu'il est plus prudent d'attendre le résultat de ces actions juridictionnelles avant de s'engager dans cette nouvelle vague de préemptions, car il arrive que la Ville de Paris perde ses procès. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Rarement. Mme SLAMA. »

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Mme la Maire. M. SEINGIER, votre intervention révèle une fois encore notre profond désaccord de fond et montre que la droite et la gauche, ce n'est pas pareil. Je déplore votre regrettable opposition au logement social, puisque c'est de cela dont il s'agit, tandis que la situation en la matière est grave et que le logement constitue la priorité des Parisiens.

Le droit de préemption urbain renforcé est un outil sincèrement utile et indispensable, qui permet une vraie mixité de palier. Il permet de protéger le caractère populaire des quartiers concernés, soumis à une forte pression foncière, et d'éviter que des familles entières ne soient chassées de leur appartement lorsque celui-ci est mis en vente.

S'il vous plaît, arrêtons les fantasmes. Cela ne va pas créer de forte décote sur le bien des immeubles concernés. La Ville s'est toujours alignée sur le prix du marché. Mais je vous l'accorde, la Ville peut décider de négocier, mais rien n'oblige le vendeur à accepter. Le TGI est le dernier décisionnaire.

Par ailleurs, la Ville cible uniquement la vente des biens occupés. Il s'agit justement de préserver la mixité sociale, donc de garder, dans des logements, des foyers modestes, qui, sans cela, feraient l'objet de congés pour vente. Oui, je persiste et je signe, avec mes collègues, nous faisons tout pour lutter contre le mal-logement et faire que chacun puisse trouver sa place dans notre ville. Je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Quelle énergie vous pouvez déployer pour nous empêcher de faire du logement social, soit en transformant les logements qui existent et en protégeant les locataires, soit en s'opposant à la construction de logements neufs. Contrairement à ce que vous dites, j'ai le souvenir que, dans ce Conseil, vous vous êtes opposés à la construction de logements sociaux, notamment sur la caserne de Reuilly. Vous vous opposez à la construction de nouveaux logements sociaux, vous vous opposez à la

conversion de logements de familles populaires et moyennes, en logement social. Votre parti s'oppose de manière assez grossière à la construction de logements d'hébergement d'urgence, comme ce fut le cas ce soir dans une réunion qui s'est arrêtée au bout de 23 minutes, tellement la population était remontée et incapable d'entendre la parole des élus venus présenter le projet. Nous sentons que vous n'êtes pas prêts à répondre à la demande de la majorité de nos concitoyens de pouvoir rester vivre à Paris. Vous en êtes à mettre des questions de constitutionnalité pour lesquelles vous seriez apparemment déboutés. On ne va pas résoudre nos différends ce soir. »

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 21 voix dont 2 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Contre : 7 voix dont 1 pouvoir :

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

02 voix groupe UDI-MODEM

Abstention : 0

Mme CHARNOZ, du groupe Socialiste Radical et Citoyen, ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-021 AVIS)



DAC 20160282 : Conventions avec l'Académie de Paris relatives aux « Classes à Horaires Aménagés Musique » des collèges Germaine Tillion, Marie Curie et Edgar Varèse avec les conservatoires municipaux des 12^e, 18^e et 19^e arrondissements.

Mme Isabelle TAVAUX, Conseillère d'arrondissement :

« Je me permets d'intervenir sur cette délibération pour rappeler que, parfois, la droite et la gauche votent de la même façon. Je rappelle que nous avons toujours soutenu ces classes à horaires aménagés musicales, surtout lorsqu'elles sont proposées dans notre arrondissement avec notre conservatoire.

Nous l'avons souhaité, c'était dans notre programme lors des deux dernières municipales et nous nous félicitons que la convention soit reconduite pour une année supplémentaire, avec l'ouverture d'une classe de 5^e. Nous espérons que les enfants issus de toutes les catégories sociales pourront poursuivre ce cursus jusqu'en 3^e, dans ce collège, sans que les politiques de réforme des collèges et des conservatoires ne les stigmatisent et les empêchent de poursuivre ce cursus spécialisé, jugé élitiste ou accessoire, comme nous l'entendons bien trop souvent de l'exécutif. Merci beaucoup. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup de vous êtes inscrite sur cette délibération, ce qui nous permet d'évoquer ce projet qui nous tient à cœur. M. TOUZET. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Mme la Maire. Je vous remercie également pour votre intervention, Mme TAVAUX. Ce type de dispositif qui cherche à démocratiser les enseignements de qualité n'est pas contradictoire avec la réforme actuellement en cours dans les collèges, qui va permettre le maintien, voire le développement de classes bilingues et d'un certain nombre de dispositifs.

Là, nous sommes dans le cadre d'une classe CHAM. Quelques rappels. Il s'agit d'une convention pour 3 ans. Cela va permettre de bien installer cette classe, qui débute cette année. Pour l'instant, nous avons une classe de 6^e. L'an prochain, nous aurons également une classe de 5^e, et nous irons progressivement. Qu'est-ce qu'une CHAM ? Une classe à horaires aménagés musicale. Ce sont des élèves qui restent en formation générale. On garde les mêmes disciplines, les mêmes programmes, mais avec un emploi du temps aménagé, ce qui permet à ces élèves d'avoir un enseignement musical complémentaire, dans le cadre d'un partenariat avec le conservatoire Paul Dukas. L'enseignement complémentaire passe par 2 heures assurées par le professeur d'éducation musicale du collège, par la possibilité avec ce professeur d'avoir une pratique de chorale, et 3 ou 4 heures d'enseignement qui sont assurées par les professeurs spécialisés du conservatoire.

A Germaine Tillion, l'enseignement met l'accent sur le vocal et l'instrumental, orienté vers la pratique orchestrale. Il s'agit de favoriser la pratique collective. Pourquoi une classe à Germaine Tillion ? L'objectif est d'abord et avant tout d'élargir l'offre de formation culturelle et artistique de qualité à un plus grand nombre de jeunes, notamment à ceux qui en sont les plus éloignés. Et il s'agit de valoriser le collège Germaine Tillion, d'y renforcer la mixité sociale et scolaire, de pérenniser les partenariats culturels qui y sont mis en place depuis 1998, notamment avec le conservatoire, mais aussi avec d'autres institutions. On peut citer le Théâtre du Châtelet, Radio France, Le Chœur et l'Orchestre de Paris, et d'autres encore.

Pour bien comprendre le fonctionnement, je parle bien de démocratisation de la formation

culturelle et artistique de qualité. Le recrutement de ces enfants se fait d'abord sur le secteur du collège, mais aussi hors secteur. Le recrutement se fait sur lettre de motivation, projet personnel, avec avis d'une commission académique. On regarde le niveau musical, mais avec la possibilité de s'ouvrir à de grands débutants pour la filière voix. L'objectif de cette CHAM est d'arriver à recruter à la fois des enfants qui pratiquent déjà un instrument au conservatoire ou dans une autre structure, et aussi de recruter de grands débutants en filière voix. Nous sommes en cohérence avec une politique de démocratisation de ces formations que nous développons depuis plusieurs années, notamment dans le cadre des ateliers périscolaires assurés par le conservatoire Paul Dukas depuis 3 ans, dans les écoles de l'arrondissement le mardi et le vendredi. Des ateliers qui permettent de détecter des talents musicaux, notamment en chant. Ces ateliers pourront être un lieu de recrutement d'élèves pour cette CHAM du collège Germaine Tillion. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. »

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-022 AVIS)



DAC 20160026 : Subventions (215.500 euros), conventions et avenants avec les associations Ere de jeu (93100 Montreuil), Le Temps des Rues (10^e), 11^e Evénements (11^e), Progéniture (12^e), Petits Oiseaux Production (20^e), Paris Culture 20 (20^e).

Mme Isabelle TAVAUX, Conseillère d'arrondissement :

« Nous profitons de cette délibération pour revenir vers vous concernant les modes d'attribution de subventions aux associations. En effet, l'association Progéniture du 12^e arrondissement a obtenu, lors de la dernière commission culture de proximité, la somme de 9 500 euros, la plus élevée de la commission d'ailleurs. Et nous devons voter aujourd'hui la somme de 31 000 euros avec cette délibération.

Nous ne remettons pas du tout en cause la qualité des événements organisés par cette association ni son implication dans l'arrondissement, mais seulement la façon de faire. Comme à chaque Conseil, nous nous étonnons des montants alloués à certaines structures et le manque de clarté qui entoure ces attributions. Quelles sont les actions subventionnées par la commission culture ? Et celles qui passent devant le Conseil d'arrondissement ? Ne faudrait-il pas plafonner les montants demandés directement aux services de la Mairie du 12^e et donc destinés aux commissions par rapport à ceux déposés sur le portail Sympa et qui sont destinés à la Mairie centrale pour les conseils d'arrondissement ? Serait-il possible d'informer plus précisément tous les habitants et acteurs associatifs de l'arrondissement sur les moyens de soutien financier existants et être clair quant au budget défendu ? Malgré ces zones d'ombre, nous voterons positivement cette délibération. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. M. ROMERO-MICHEL pour éclairer les zones d'ombre. »

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Mme la Maire. Merci pour cette intervention, Mme TAVAUX. Je suis très heureux que vous reconnaissiez, avec nous tous, la qualité du travail de cette association. C'est tout de même l'un des festivals qui réunit le plus d'habitants, puisque des milliers de personnes s'y rendent.

Il est vrai que l'on peut s'étonner de devoir subventionner à la fois du côté de la Mairie centrale et de l'autre côté, dans le cadre de la commission culture. C'est une piste de réflexion qu'il faudra avoir avec la Mairie de Paris à un moment donné, mais cette manifestation coûte tout de même 82 000 euros. Je rappelle que cette manifestation est gratuite. Si on veut avoir des manifestations aussi populaires et de cette qualité dans l'arrondissement, il faut aussi y mettre les moyens.

Vous évoquiez l'information concernant les subventions données. D'abord, elles sont publiques. Pour la commission culture de proximité, la liste des sommes attribuées sera publiée chaque année afin que chacun sache où va l'argent public. Nous travaillons très bien avec vous, chère Mme TAVAUX, puisque toutes les aides apportées à ce jour par la commission l'ont été à l'unanimité. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« J'ajoute que les sommes attribuées dans le cadre de la commission culture ne sont pas des subventions, puisque ce sont des paiements sur facture. S'il y a bien un endroit où nous savons à quoi sert cet argent, c'est bien dans cette commission culture de proximité.

Je ne préside même pas cette commission. Ce sont les élus de la majorité, de l'opposition, les acteurs culturels de l'arrondissement qui me font des propositions de soutien à des actions de culture de proximité. C'est bien le rôle de cette commission, qui n'est pas le même que pour cette délibération qui fait l'objet d'un financement parisien pour une association qui travaille au-delà de l'arrondissement. C'est aussi pour cela que, jusqu'à présent, elle a eu une subvention de la Région Ile-de-France. Au-delà du fait de proposer une manifestation culturelle dans notre arrondissement, elle se produit partout en France et permet de faire vivre le spectacle vivant par la mise à disposition de ses locaux. Autant d'activités qui sont justifiées auprès de la Ville de Paris et de la Région Ile-de-France, ce qui permet d'expliquer ces subventions. Pour moi, il n'y a aucune zone d'ombre. Au contraire, il y a une volonté politique forte de défendre le théâtre vivant par le biais de certaines grosses compagnies dont je suis fière qu'elles résident dans notre arrondissement, mais qui rayonnent bien au-delà. »

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
01 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-023 AVIS)



DAE 20160249 : Approbation du bilan de la concertation et lancement de la procédure d'attribution du contrat de revitalisation artisanale et commerciale.

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« J'ai deux remarques. Tout d'abord, concernant le périmètre. Nous avons été plusieurs à faire remarquer que le périmètre se fondait sur une étude assez ancienne de l'APUR et qu'il avait tendance à séparer des rues de façon un peu arbitraire. Parfois, les numéros pairs étaient considérés, et pas les numéros impairs. Nous avons aussi regretté que certaines zones près des Maréchaux ne soient pas incluses dans le périmètre.

Aujourd'hui, nous constatons quelques modifications suite à la concertation dans les 13^e, 15^e, 18^e et 19^e arrondissements, mais rien dans le 12^e. Je voulais connaître les échanges, notamment lors de la réunion du 9 février. Je suis étonnée de ne pas voir de modification, même partielle, ou de remarque sur le périmètre choisi.

Mon autre remarque concerne le paragraphe sur l'accompagnement des commerçants, des artisans et des porteurs de projets. Il est indiqué que certaines conditions de garantie et de loyers demandées par les bailleurs privés ou sociaux- j'insiste sur "sociaux" - sont parfois incompatibles avec les capacités financières d'une entreprise en création dont le modèle économique n'est pas encore éprouvé lorsqu'il s'agit d'un concept novateur. Les bailleurs sociaux ont tendance à pratiquer des loyers assez élevés. Je voulais savoir si des négociations avec les bailleurs sociaux avaient été entamées. En effet, la Mairie a la possibilité de dialoguer avec les bailleurs sociaux sur ce sujet. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. M. BOUIGUE pour vous répondre. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Mme MONTANDON pour ces questions. J'ai l'impression que nous faisons une partie de ping-pong ce soir, mais c'est agréable. Cela permet de répondre à des questions ou d'être un peu plus précis.

Sur le périmètre, la volonté de l'équipe municipale a été d'essayer d'adapter ce nouvel outil qui ne se substitue ni à Vital'Quartier, ni à un contrat qui pourrait revenir sous une autre forme, ni à toutes les dispositions qui existent déjà. C'est un nouveau contrat un peu particulier qui va permettre d'intervenir dans les zones de fragilité commerciale où l'installation ou la pérennité des commerces peuvent poser problème.

Nous avons identifié, de longue date, notamment avec les associations de commerçants, la Porte de Saint-Mandé comme étant l'un des lieux où cette revitalisation devait avoir lieu. Nous avons principalement des commerces qui sont installés dans des locaux de bailleurs sociaux, mais nous avons des questions qui se posent sur la reprise. Certains commerçants sont âgés et souhaitent partir. Ils nous font travailler en amont afin que l'on trouve des repreneurs en adéquation avec les besoins de commerces de proximité. C'est ce que demandent à la fois les habitants et l'association de commerçants avec laquelle nous travaillons. Nous avons donc choisi ce périmètre.

Pourquoi nous ne l'avons pas étendu à Carnot et à Paul Valéry ? Pour deux raisons. Sur le boulevard Carnot, nous n'avons pas, à ce jour, de commerces de manière significative permettant d'avoir une action probante. Du côté de Paul Valéry, nous n'avons pas les mêmes problématiques en termes de densité commerciale. En revanche, cet outil n'a pas pour objectif d'être uniquement sur ces quartiers dits populaires. Cela va permettre

d'entrer en dialogue - et j'en viens à votre seconde question - avec les bailleurs sociaux, mais c'est déjà ce que nous faisons. Lorsque des loyers sont chers, nous sommes régulièrement interpellés et nous essayons de réaliser une médiation. Cela nous permet d'entrer rapidement en concertation et en discussion avec les locaux de propriétaires privés avec lesquels, jusqu'à présent, nous n'avions pas d'outil nous permettant de travailler en amont, afin de pouvoir préempter ces locaux, y installer temporairement des commerçants, leur laisser le temps de monter en charge et d'assumer un loyer.

Nous avons ce travail particulier qui fait que, dans le périmètre, nous avons des zones qui sont à la fois installées dans des quartiers populaires et d'autres qui le sont moins, parce que, dans ces espaces, nous avons des opportunités en matière de locaux, et ce contrat nous permettra de les faire aboutir dans la diversité ou dans du maintien d'activité commerciale.

Concernant les loyers des bailleurs sociaux, entendons-nous. Les loyers des bailleurs sociaux sont considérés comme élevés au moment où nous renégocions les baux. Les bailleurs sociaux sont obligés de pratiquer une hausse qui correspond à des réalités, notamment l'évolution de la qualité même du quartier. Je prends l'exemple de l'arrivée du tramway sur les Maréchaux. Pendant des années, les loyers n'avaient pas été réévalués. Au moment où le bail est arrivé à échéance, quelques commerçants ont vu la hausse des loyers. Nous avons renégocié ce qui pouvait l'être avec les bailleurs sociaux qui sont tout de même tenus d'appliquer une hausse tarifaire légale. S'ils ne le faisaient pas, ils pourraient être dénoncés par la concurrence.

Lorsque la Maire du 12^e m'a demandé de travailler sur les locaux commerciaux, elle m'a notamment demandé de travailler plus en amont avec les bailleurs pour être rapidement au courant des vacances et pouvoir intervenir rapidement dans les propositions de repreneurs, dans les montants des loyers, et dans la pérennité de ces actions. Oui, les périmètres sont ceux que vous connaissez. La partie des numéros pairs et impairs va probablement être renégociée au cas par cas, dans les rues où il sera pertinent de revenir dessus.

La réunion qui s'est tenue le 9 février a permis un échange avec les participants. Tout a été mis sur la table, et le périmètre choisi n'a pas posé question. S'il y avait eu des demandes d'ajustements, j'étais tout à fait ouvert, mais, à aucun moment, ce n'est venu sur la table.

Le CRC est un outil supplémentaire dont la Ville se dote, ce n'est pas un outil qui se substitue aux autres outils de revitalisation commerciale. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. »

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-024 AVIS)



DFPE 20160016 : Subvention (152.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association Réseau Môm'Artre (19^e) pour ses actions menées en direction des enfants et des familles parisiennes dans leur vie quotidienne.

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-025 AVIS)



DFPE 20160140 : Subvention (150 000 euros) et convention avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon.

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-026 AVIS)



DLH 20160039 : 96 rue de la Tourelle (12^e) - Démolition d'un pavillon - Autorisations d'urbanisme.

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-027 AVIS)

~~~~~

**DLH 20160042 : 45 avenue de la Belle Gabrielle (12<sup>e</sup>) - Démolition d'un local - Autorisations d'urbanisme.**

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés

(DELIB 12-2016-028 AVIS)



**DVD 20160004 : Parc autocars Saint Emilion (12<sup>e</sup>) - Convention avec INDIGO INFRA CGST de mise à disposition d'emplacements de stationnement dans le cadre du PASS AUTOCARS.**

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-029 AVIS)



**DVD 20160020 : Mise en accessibilité parcs de stationnement - Agenda d'Accessibilité Programmée - prorogation des délais de dépôt.**

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-030 AVIS)



**DVD 20160041 : Aménagements de sécurité routière éligibles aux subventions du Conseil Régional d'Ile de France - Demande de subventions au titre de 2016.**

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-031 AVIS)



**DPA 20160028 : Travaux dans les écoles et collèges des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements-  
Convention de groupement de commande - Principe et modalités de passation.**

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-032 AVIS)



**DAC 20160326 : Subventions (22.000 euros) à deux associations spécialisées dans l'accès à la lecture des personnes handicapées et signature d'une convention.**

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-033 AVIS)



**DAC 20160633 : Convention d'occupation du domaine public avec l'Union des Bouddhistes de France.**

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-034 AVIS)

~~~~~

DAE 20160018 : Exonération des droits de place dus par les commerçants des marchés parisiens suite aux attentats du 13 novembre 2015 - avenants aux contrats de délégations de service public.

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-035 AVIS)



DDCT 20160024 : Convention de prestations de services avec le Ministère de la Justice - Autorisation- Signature.

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-036 AVIS)



DDCT 20160025 : Modification de la charte du budget participatif.

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-037 AVIS)

•••••

Vœu (12-2016-007) : Vœu déposé par les élu(e)s du groupe écologiste du 12^e arrondissement relatif à une communication sans stéréotype de sexe.

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Ce vœu sera également examiné au Conseil de Paris et est déposé par certains de nos collègues dans d'autres arrondissements. Ce vœu intervient une semaine après la Journée Internationale du Droit des Femmes.

L'idée principale est de lutter contre le sexisme et de promouvoir l'égalité dans l'ensemble des actions menées par l'Arrondissement et par la Ville de Paris.

Un protocole d'accord a été signé en juillet 2013 entre le ministère des Droits des Femmes et les grandes associations de collectivités, et permet de promouvoir cette égalité femmes-hommes. Depuis 2001, notre arrondissement est piloté par des femmes.

En tant que grand organisateur d'événements, en tant que lieu d'accueil de manifestations, mais aussi en tant que vecteur et pourvoyeur de communication, nous avons un rôle à jouer dans la promotion de cette égalité femmes-hommes. Nous devons systématiquement nous poser la question sur la manière dont nous faisons notre communication, comment elle sera perçue, et sur le message que nous véhiculons.

Ce vœu est assez simple et demande :

Que la Ville de Paris se dote d'une charte pour une communication publique sans stéréotypes de sexe diffusée au sein de la DICOM et auprès des agents affectés à des missions de communication dans les autres directions et les mairies d'arrondissement.

Que cette charte s'applique aux événements accueillis par l'Hôtel de Ville et les mairies d'arrondissement, notamment en demandant la parité des intervenant-e-s à la tribune.

Que l'ensemble des correspondances et formulaires administratifs, notamment électoraux, de la Mairie du 12^e arrondissement de Paris comporte des déterminations genrées. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Mme PIERRE-MARIE pour vous répondre. »

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Ce vœu est avant tout un rappel à la mobilisation et à l'engagement des élus parisiens et des élues parisiennes, pour la mise en œuvre d'une action politique de l'égalité intégrée à l'ensemble de l'action municipale, mais également au-delà, notamment sur la communication et les actions menées en partenariat avec les institutions et le secteur associatif.

Plus qu'un rappel, ce vœu est un moyen d'admettre les marges d'amélioration d'une politique néanmoins engagée et porteuse d'égalité, de parité, de mixité et de diversité, valeurs synonymes de progrès et de liberté, à l'image de notre ville.

En effet, la situation des femmes appelle encore une large mobilisation des pouvoirs publics pour garantir leurs droits. De nombreuses initiatives ont eu lieu dans notre arrondissement ces derniers jours à l'occasion du 8 mars, Journée Internationale des Droits des Femmes. Des avancées et des acquis pour les femmes sont indéniables, mais il reste

encore beaucoup à faire.

Comme précisé dans le vœu, la Ville de Paris s'est dotée d'un observatoire de l'égalité femmes-hommes, qui permet de favoriser une politique d'intégration de l'égalité à l'ensemble des politiques municipales, de l'éducation des enfants à la formation des adultes, et ce dans tous les domaines d'activité, le sport, la culture, la santé, l'emploi etc.

L'inégalité professionnelle est un combat que nous n'avons pas encore gagné. Néanmoins, la Ville de Paris a engagé des efforts pour devenir un employeur exemplaire. La philosophie de ce vœu est d'être exemplaire. La Municipalité est également en lutte constante contre toutes les violences faites aux femmes, du phénomène prostitutionnel aux violences conjugales, en passant par le harcèlement de rue.

Les recommandations établies par le Haut Conseil de l'Egalité entre les femmes et les hommes sont majoritairement suivies et portées par notre politique municipale. Au-delà de la politique, il y a des individus, et chacun se doit d'être particulièrement vigilant sur son comportement et sur l'expression d'un sexisme qui n'a aucunement sa place dans toute communication publique, professionnelle ou même personnelle.

Nous devons donc poursuivre un travail de sensibilisation du plus grand nombre, et ce, dès le plus jeune âge, pour abattre ces comportements dans notre société. Notre équipe municipale a engagé ce travail en y associant des thématiques et des publics différents, tels que le conseil des parents, dont l'un des premiers sujets a été les enjeux de l'égalité filles-garçons de la petite enfance. J'en profite pour remercier Mme MARQUIS qui m'a associée à cette initiative.

Nous avons récemment accueilli le Forum sur la mixité de la Maison des femmes, pour que les femmes prennent leur place dans tous les emplois, dans les métiers dits traditionnellement masculins. L'espace public est également au cœur de cette bataille pour l'égalité et la représentation des femmes dans notre société. En 2015, le 12^{ème} arrondissement a respecté la parité dans la dénomination des nouvelles voies dans l'espace public - je sais que Mme la Maire y est particulièrement attachée, et je la remercie -, notamment avec le nouveau jardin Mary Cassatt et la voie Simone Iff. A Paris, 21 femmes au destin hors du commun ont reçu l'hommage de la Ville et leurs noms ont été inscrits dans notre espace public. Bientôt, d'autres femmes qui ont marqué notre histoire par leur talent ou leur action viendront enrichir l'espace public de notre arrondissement dans le cadre de nombreux projets urbains.

La formation des agents de la Municipalité sur la déconstruction des stéréotypes est perfectible, mais ne cesse de s'enrichir d'année en année. Nous devons être aussi attentifs à la sensibilisation de nos partenaires. A l'instar de la Mairie de Paris, la Mairie du 12^e mène une politique engagée pour la parité et l'égalité, et ce vœu encourage l'exécutif municipal à la poursuivre avec vigilance, au-delà de ses frontières, en y associant durablement ses partenaires et en les appelant à veiller au respect des valeurs que nous portons. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Permettez-moi de vous remercier pour cette programmation très riche autour de cette journée du 8 mars qui, dans le 12^e, s'étale régulièrement sur une semaine, voire 10 jours, voire sur l'année. Je vous remercie, M. GREAU, d'avoir précisé qu'il s'agit d'un vœu parisien. Ce n'est pas parce qu'il est présenté dans le 12^e arrondissement que nous sommes forcément de mauvais élèves sur ce sujet. Je tiens tout de même à le préciser. Nous sommes assez inquiets sur la parité dans les tribunes, car, parfois, dans le 12^e, nous sommes à 100% au féminin, et cela pourrait nous poser des difficultés. Il faut apprécier cet objectif en fonction de la réalité.

M. SEINGIER pour une position de votre groupe sur ce vœu. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement:

« Tout à fait. Merci de bientôt protéger les hommes. Je rassure Mme SLAMA sur le fait que la droite et la gauche, ce n'est pas pareil, puisque nous serons contre ce vœu. Le candidat François HOLLANDE était convaincu de combattre le racisme en supprimant le mot « race » de la Constitution. De la même manière, en 2013, le Vice-président de l'Assemblée Nationale, Mme MAZETIER, a émis l'idée dégenrée de renommer l'école maternelle en première école.

Ce vœu s'inscrit dans cette lignée. Sous prétexte de contribuer à la lutte pour l'égalité hommes-femmes, ce vœu est symptomatique de la croyance d'un grand nombre d'élus, Verts, Socialistes, Communistes, que seule la régénération d'un homme nouveau avec l'emploi de nouveaux termes apportera le bonheur commun.

Je ne peux que déplorer que vous soyez aveuglés par la théorie du genre ou l'idéologie *Queer* dont la grande prêtresse est Judith Butler, qui soutient sans aucun fondement sérieux que les institutions publiques, notamment par leurs intitulés, contribuent à la construction sexuée des individus. Je ne peux que déplorer que vous succombiez à cette philosophie moderne consistant à croire que "*le concept, l'idée, l'abstraction comptent plus que la chair, que le réel*" : Michel ONFRAY, à propos de NIETZSCHE, qui, lui aussi, nous parlait d'un « homme nouveau ». En l'occurrence, cette idée que le genre ne serait qu'une construction sociale est la négation même de toute altérité. Cette philosophie est fondée sur le refus de toute différence constitutive de notre humanité. La réification du corps humain est une aberration qui conduit à trop d'extrémités dans l'histoire pour l'accepter, même à notre niveau d'arrondissement.

Personne ne se plaint d'un formulaire sur lequel on aurait oublié d'indiquer le (e). Au contraire, les personnes nous demandent d'agir sur des choses importantes. Lorsqu'une femme est victime de sexisme, ce qu'elle veut, c'est être bien accueillie au commissariat pour déposer plainte, pour trouver un hébergement d'urgence. C'est le réel, ce n'est pas la modification du langage, sachant que la modification du langage se fait de manière naturelle. L'Académie française reconnaît la féminisation des mots uniquement lorsque le terme est de formation correcte et que son emploi s'est imposé. Soyons patients, nous pouvons faire cela de manière tranquille. Il y a des sujets beaucoup plus importants pour nous. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce vœu. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Normalement, c'est une minute d'explication de vote. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Merci de votre tolérance. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« En même temps, c'était très illustratif. Vous entendre dire tout cela, franchement, c'est rassurant... ou pas. M. HAAB s'est inscrit pour une explication de vote. »

M. François HAAB, Conseiller d'arrondissement :

« Une brève explication de vote. Nous allons devoir revoir le vocabulaire puisque le terme de sage-femme va poser problème, dorénavant. Nous allons tous nous habituer à parler de maïeutique puisque le terme de sage-homme n'existe pas. Plus sérieusement, je rejoins

l'objectif soulevé par ce vœu. Je suis juste gêné par l'objectif de parité. Vous l'avez d'ailleurs dit avec une petite pointe d'humour. Mais il est vrai que c'est un objectif qui ne me semble pas atteignable. Si on veut servir cette cause au maximum, que je rejoins totalement, je pense que l'objectif de parité, tel qu'il est affiché dans le vœu, n'est pas possible, n'est pas souhaitable, n'est pas réalisable. Malheureusement, sur les trois propositions du vœu, celle-ci me contraint à l'abstention parce que je pense que ce n'est pas possible. Si vous amendiez ce vœu, je le voterais avec grand plaisir. Imaginons une assemblée où il y ait majoritairement des femmes, car il s'agit d'une réunion publique qui concerne majoritairement des femmes. Réciproquement, dans ma discipline, si je fais demain une réunion d'urologues où il y a 95% d'hommes, comment je fais pour avoir la parité ? C'est pour donner un peu de pragmatisme à cette mesure. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. BONNET-OULALDJ. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Merci Mme la Maire. Merci au groupe Europe Ecologie Les Verts de nous présenter ce vœu. Je l'aurai signé dès demain, et je vais le voter, mais j'aurais ajouté quelques considérants pour renforcer la position féministe de ce vœu.

Je rappelle tout le retard pris sous les anciennes mandatures. Les questions d'égalité femmes-hommes et de féministes n'ont pris leur essor à Paris que lorsque la gauche est arrivée au pouvoir. Les propos de M. SEINGIER montrent bien la muraille conservatrice à laquelle nous devons faire face, notamment à Paris. Je voudrais dire à M. SEINGIER que l'égalité femmes-hommes est l'une des valeurs de la République. Peut-être que vous pourriez changer de nom de parti une nouvelle fois pour être en osmose avec vos propos ; mais l'égalité, c'est fondamental. Qu'elle soit dans l'écriture, dans le vocabulaire, c'est une nécessité, parce que c'est culturel.

L'égalité se construit aussi grâce au temps libre, notamment dans le domaine du travail. M. HAAB, peut-être que la parité est quelque chose de difficile à atteindre, mais les congés payés, les vacances étaient des choses difficiles à atteindre. Grâce au Front populaire, aujourd'hui, nous pouvons avoir des congés payés, avoir la réduction du temps de travail. Ce sont des acquis de lutte. Grâce à la gauche, nous continuerons, et j'espère que, dans les prochains débats sur les lois du travail, nous continuerons à réduire le temps de travail, notamment pour les femmes. Malheureusement, c'est un peu le contraire de la loi EL KHOMRI et de la loi MACRON, qui veulent nous faire travailler plus, notamment les femmes. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Et merci de rappeler que ce ne sont pas des croyances qui nous animent, mais un engagement, un militantisme beaucoup plus fort qu'une simple croyance.

M. GREAU, vous êtes peut-être sensible aux remarques que nous faisons et vous pourriez proposer un amendement à votre vœu. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Je suis très sensible aux remarques de M. SEINGIER. Malheureusement pour lui, je ne retirerai pas ce vœu. Je suis sensible à ce que vous disiez, M. HAAB. L'idée derrière tout cela est de provoquer le questionnement. Matériellement, il y a des tribunes dans cet arrondissement qui seront à 100% féminines et qui continueront à l'être.

Je vous propose de modifier, dans ce second attendu, le terme "demandant" par le terme "veillant", donc de dire que cette charte s'applique aux événements accueillis par l'Hôtel de Ville et les mairies d'arrondissement en « veillant » à la parité des intervenants de la tribune. Ce n'est pas catégorique, mais cela permet de se poser la question, que les organisateurs se posent la question en opportunité sur la composition de la tribune. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Il ne s'agit plus de demander la parité des intervenants à la tribune, mais de veiller à cette parité, ce qui me semble correspondre à l'esprit de votre remarque. Sous réserve de cette modification, nous passons au vote. Nous continuerons à être particulièrement vigilants dans cette Mairie, mais aussi à l'Hôtel de Ville, à respecter parfaitement l'égalité femmes-hommes.

Merci beaucoup aux uns et aux autres et à bientôt pour notre prochain conseil d'arrondissement. »

Vœu adopté sous réserve de la modification suivante,

Paragraphe 8, lire :

Cette charte s'applique aux événements accueillis par l'Hôtel de ville et les mairies d'arrondissements, notamment en « veillant à » la parité des intervenant-e-s à la tribune, et non en « demandant » la parité des intervenant-e-s à la tribune.

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
01 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Vœu adopté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-038 Vœu)



Projets de délibération du Conseil Départemental transmis pour information du Conseil d'Arrondissement :

2016 DEVE 3-G : Insertion professionnelle ayant pour appui l'entretien des espaces verts dans quelques établissements parisiens-Marchés de service-Modalités de passation.

2016 DPA 7-G : Travaux dans les écoles et collèges des 11^e et 12^e arrondissements-Convention de groupement de commande - Principe et modalités de passation.



Madame la Maire lève la séance à 21h20.

La Maire du 12^e arrondissement,
Catherine BARATTI-ELBAZ.

